

# Annexe E

## Renforcement des systèmes statistiques : Notes techniques et études de cas

|                                                                             |                                                                                                           |    |
|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Note technique E.1                                                          | Le système général de diffusion des données                                                               | 1  |
| Note technique E.2                                                          | Recommandations internationales et règles de bonne pratique en matière de recensement et d'enquêtes       | 2  |
| Note technique E.3                                                          | Le questionnaire des principaux indicateurs de bien-être                                                  | 3  |
| Note technique E.4                                                          | La mesure du niveau de vie                                                                                | 5  |
| Note technique E.5                                                          | L'utilisation des données administratives                                                                 | 6  |
| Note technique E.6                                                          | Liaison entre les évaluations participatives de la pauvreté et les données quantitatives                  | 9  |
| Note technique E.7                                                          | Objectifs et indicateurs de développement international                                                   | 12 |
| Note technique E.8                                                          | Recommandation d'indicateurs liés à la pauvreté                                                           | 13 |
| Note technique E.9                                                          | Principes fondamentaux des statistiques officielles                                                       | 17 |
| Etude de cas E.1                                                            | Implication des statisticiens dans la préparation du CSLP                                                 | 18 |
| Etude de cas E.2                                                            | Utilisation du SGDD dans le cadre du CSLP                                                                 | 20 |
| Etude de cas E.3                                                            | La structure des systèmes statistiques nationaux                                                          | 20 |
| Etude de cas E.4                                                            | Révision de l'organisation et de la gestion d'un système statistique en Afrique                           | 23 |
| Etude de cas E.5                                                            | Un exemple d'évaluation des besoins de formation et de gestion des ressources humaines : le cas du Malawi | 24 |
| Etude de cas E.6                                                            | Exemples de législations récentes en matière de statistiques                                              | 28 |
| Etude de cas E.7                                                            | Contrats de performances pour les agences de statistiques                                                 | 29 |
| Etude de cas E.8                                                            | Révision des relations de clientèle                                                                       | 36 |
| Etude de cas E.9                                                            | Le développement d'un système de gestion des informations liées à la pauvreté                             | 37 |
| Etude de cas E.10                                                           | Principes et exemple d'une stratégie d'informations séquencées                                            | 39 |
| Directives internationales concernant les principales catégories de données |                                                                                                           | 40 |

### Note technique E.1 Le système général de diffusion des données

Le standard spécial de diffusion des données (SSDD) a été créé en 1996 pour orienter les pays qui ont, ou pourraient souhaiter avoir un accès aux marchés internationaux des capitaux grâce à la diffusion de données économiques et financières dans le public. Le système général de diffusion des données (SGDD) a, quant à lui, été créé en 1997 pour orienter les pays dans la diffusion publique de données économiques, financières, sociales et démographiques à la fois complètes, régulières, accessibles et fiables.

Conçus par le Fonds Monétaire International (FMI), le SSDD et le SGDD ont pour vocation d'améliorer la publication de statistiques actualisées et exhaustives. Ils ont pour vocation de contribuer à l'adoption de politiques macroéconomiques saines. Le SSDD a également pour but de participer au bon fonctionnement des marchés financiers.

Dans sa vision exhaustive de la diffusion des données économiques et financières, le SSDD distingue quatre aspects :

- les données, à savoir leur couverture, leur périodicité et leur régularité ;
- l'accès du public ;
- l'intégrité des données diffusées ; et
- leur qualité.

Pour chacun de ces aspects, le SSDD indique deux à quatre éléments susceptibles d'être surveillés ou, en d'autres termes, des bonnes pratiques à observer par les utilisateurs des statistiques.

L'aspect Données répertorie 17 catégories de données couvrant les quatre secteurs de l'économie. Il établit la périodicité (ou la fréquence) et la ponctualité (délai) avec lesquelles ces catégories de données doivent être diffusées. Pour prendre en compte les différences de structures économiques et de dispositions institutionnelles entre les pays, le SSDD introduit une certaine flexibilité. La diffusion de

plusieurs catégories est prévue « en fonction de leur utilité ». En outre, la diffusion de certaines catégories de données ou de certains de leurs éléments constitutifs est recommandée plutôt que prescrite. En ce qui concerne la périodicité et la ponctualité, les membres du système peuvent recourir à certaines options de flexibilité sans cesser d'être en conformité avec le SSDD.

Le cadre du SGDD est bâti autour des quatre mêmes aspects. Cependant, il part de l'hypothèse que des déficiences significatives peuvent exister dans le système statistique d'un pays et met l'accent sur l'amélioration de la qualité des données et des pratiques statistiques. Ce cadre est destiné à fournir un modèle général de développement des statistiques économiques, financières, sociales et démographiques. Il prend en compte, pour un large éventail de pays, la diversité de leurs économies et les exigences de développement de leurs systèmes statistiques.

L'aspect Données inclut la couverture, la périodicité (la fréquence de compilation), et la ponctualité (le délai de diffusion). L'aspect Données concerne le développement, la production et la diffusion de deux classes de données étroitement liées entre elles : (1) d'une part, des données complètes pour chacun des quatre secteurs économiques et financiers (réel, fiscal, financier et externe) et, (2) d'autre part, des indicateurs pour chacun de ces secteurs, auxquels s'ajoute le domaine social et démographique. Des recommandations de bonnes pratiques en matière de couverture, de périodicité et de ponctualité peuvent être obtenues pour les cadres statistiques complets, les catégories de données et les indicateurs, à l'adresse <http://dsbb.imf.org/gddsindex.htm>.

## **Note technique E.2   Recommandations internationales et règles de bonne pratique en matière de recensement et d'enquêtes**

- CEI. 1998. Analyse des résultats de recensements pilotes de population dans les pays de la CEI (1997–1998).
- CEI. 1998. Développement d'antécédents méthodologiques des statistiques de service sur base des normes internationales (GATT, Voorburg Group, etc.) : Services éducationnels (y compris l'enseignement maternel) ; services touristiques ; services commerciaux ; services quotidiens.
- EUROSTAT. 1988. Statistiques de l'emploi : Méthodes et définitions.
- EUROSTAT. 1992. 1990/1991 Programme communautaire des recensements de population—Analyse comparative.
- EUROSTAT. 1992. Statistiques harmonisées des revenus : Méthodologie des enquêtes nationales.
- EUROSTAT. 1992. Manuel de comptabilité économique pour l'agriculture et la sylviculture.
- EUROSTAT. 1995. Modélisation du secteur agricole.
- EUROSTAT. 1996. Enquête communautaire sur les coûts de la main d'œuvre : Méthodes et définitions 1992.
- EUROSTAT. 1997. Enquête sur le budget des ménages dans l'UE. Méthodologie et recommandations en vue d'une harmonisation.
- EUROSTAT. 1998. Enquête sur la main d'œuvre : Méthodes et définitions.
- EUROSTAT. 1999. Glossaire des productions agricoles.
- EUROSTAT. 1999. Directives et programme indicatif pour les recensements communautaires de population et de logement en 2001 : Directives.
- EUROSTAT. A paraître. Recensements de population et de logement : Préparation de directives pour les recensements de population et de logement.
- FAO. 1965. Méthodes d'échantillonnage et recensements.
- FAO. 1974. Manuel de comptabilité économique pour l'agriculture. Provisoire.
- FAO. 1976. Guide des statistiques du bétail et des produits d'élevage.
- FAO. 1976, 1982. Documents techniques sur la pêche.
- FAO. 1978. Collecte de statistiques concernant la population agricole et l'emploi.
- FAO. 1980. Analyse de données issues des enquêtes sur la consommation de nourriture dans les pays en voie de développement.

- FAO. 1980. Evaluation et collecte de données sur les pertes céréalières postérieures aux récoltes.
- FAO. 1980. Prix des produits agricoles et des facteurs de production : Collecte et compilation.
- FAO. 1982. Classification et définitions des produits forestiers.
- FAO. 1982. Estimation des surfaces et des rendements dans les statistiques agricoles.
- OIT. 1966. Mesure du sous-emploi : Concepts et méthodes.
- OIT. 1971. Etendue, méthodes et utilisations des enquêtes sur les dépenses des ménages.
- OIT. 1976. Recommandations internationales en matière de statistiques du travail.
- OIT. 1979. Système intégré de statistiques salariales : Un manuel de méthodes.
- OIT. 1982. Code international des statistiques du travail.
- UNSD. 1964. *Handbook of Household Surveys : A Practical Guide for Inquiries on Levels of Living*, Provisional ed. U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1983. *Handbook of Household Surveys*, rev. ed., U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1990. *Manual on Population Census Data Processing Using Microcomputers*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1990. *Supplementary Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1991. *Emerging Trends and Issues in Population and Housing Censuses*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1991. *Handbook of Population and Housing Censuses, Part II, Demographic and Social Characteristics*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1992. *Handbook of Population and Housing Censuses, Part I, Planning, Organization and Administration of Population and Housing Censuses*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1996. Final Report of the Expert Group Meeting on the Revisions of the *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1996. *Handbook of Population and Housing Censuses, Part IV (Economic Activity Status)*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1998. *Handbook on Household Accounting: Experiences in the Use of Concepts and their Compilation, Volume I*. U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1998. *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, rev. 1, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 1999. *Handbook on Household Accounting: Experiences in the Use of Concepts and Their Compilation, Volume 2*. U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 2000. *Handbook on Census Management for Population and Housing Censuses*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 2000. *Handbook on Geographic Information Systems and Digital Mapping*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. 2000. *Handbook on Population and Housing Census Editing, ST/ESA/STAT/SER.F/82*, U.N. Statistics Division, New York.
- UNSD. A paraître. Statistiques vitales et systèmes d'enregistrement civil : Révision des principes et recommandations.

### **Note technique E.3 Le questionnaire des principaux indicateurs de bien-être**

Le Questionnaire des principaux indicateurs de bien-être (CWIQ) est le dernier né d'une série d'instruments d'enquête développés par la Banque Mondiale et ses partenaires pour permettre aux décideurs de disposer d'informations au niveau des ménages pour la formulation et l'évaluation de leurs politiques.<sup>1</sup>

Vers la moitié des années 1990, une réévaluation des instruments d'enquête a été entreprise à la lumière de l'expérience acquise dans leur mise en œuvre. La nécessité est apparue de développer un

instrument capable de fournir aux décideurs des réponses plus précises et à un niveau plus détaillé que les enquêtes de ménages existantes. C'est cette nécessité qui a donné naissance au CWIQ.

### E.3.1 Objectifs du CWIQ

Le CWIQ est conçu pour l'observation de la pauvreté et des effets produits par les politiques, les programmes et les projets de développement sur le niveau de vie de la population. Pour établir utilement des évaluations d'impact, les chercheurs et les décideurs politiques doivent disposer d'indicateurs appropriés du bien-être pour différents sous-groupes de population. Les indicateurs nationaux sont généralement insuffisants pour la planification. Par contre, les indicateurs d'impact traditionnels mesurant l'évolution du bien-être (tels que le pourcentage de la population vivant en dessous de la ligne de pauvreté et le nombre d'enfants souffrant de malnutrition) s'avèrent coûteux et longs à collecter. Le CWIQ ne se substitue pas à la collecte périodique de ces indicateurs d'impact, qui reste nécessaire. Il est conçu pour être utilisé avec une plus grande fréquence (une fois par an, si possible), de sorte que son délai de mise en œuvre se doit d'être très court. Le CWIQ emploie des indicateurs simples pour déterminer qui bénéficie des actions destinées à améliorer le niveau socioéconomique de la population pauvre.

### E.3.2 Principales caractéristiques de l'enquête CWIQ

- Enquête annuelle nationale, rapide et facile à mettre en œuvre
- Observation rapide des principaux indicateurs de différents sous-groupes de population
- Intégré dans un ensemble d'instruments de surveillance
- Questionnaire court, rempli en une seule visite
- Questions à choix multiples permettant la collecte rapide des données
- Entrée de données par scanner pour éliminer les goulots d'étranglement à l'encodage
- Programmes et spécifications complets de validation
- Plan et programmes de tabulation standards
- Emploi d'un échantillon aussi étendu que possible, compte tenu des contraintes nationales en termes de ressources statistiques et la nécessité d'obtenir des résultats rapides

### E.3.3 Indicateurs CWIQ

Les indicateurs qui peuvent être suivis au travers de l'enquête CWIQ sont de deux types : (1) des indicateurs de niveau de vie pour le ménage ou les membres de celui-ci et (2) des indicateurs portant sur l'accès, l'utilisation et la satisfaction procurée par certains équipements collectifs ou autres services de base tels que l'éducation et les soins de santé. Les principaux indicateurs sont les suivants :

Indicateurs de niveau de vie :

- Pourcentage des ménages signalant l'accroissement ou la diminution de leurs terres
- Propriété du logement
- Type de construction de l'habitation
- Pourcentage des ménages utilisant le bois, le charbon de bois ou les résidus agricoles comme combustible de cuisine
- Type de combustible utilisé pour l'éclairage
- Propriété de certains biens ménagers
- Nombre moyen de personnes par ménage
- Pourcentage d'adultes sachant lire et écrire
- Pourcentage de personnes malades ou blessées au cours des quatre semaines précédentes
- Type de maladie ou de lésion
- Pourcentage d'enfants souffrant de malnutrition

Indicateurs d'accès, d'utilisation et de satisfaction :

- Accès à l'eau potable
- Accès à l'école primaire et secondaire
- Accès aux marchés locaux et au transport public
- Taux de fréquentation de l'école primaire et secondaire (par sexe)

- Satisfaction à l'égard des services scolaires
- Pourcentage d'enfants ne fréquentant pas l'école
- Motifs de non-fréquentation
- Taux d'abandon de l'école primaire et secondaire (par sexe)
- Accès aux services médicaux
- Utilisation des services médicaux par les personnes malades ou blessées au cours des quatre semaines précédentes
- Satisfaction à l'égard des services de santé locaux
- Motifs de non-utilisation des services médicaux
- Pourcentage de jeunes mères ayant bénéficié de soins prénataux
- Pourcentage des accouchements effectués en milieu hospitalier
- Pourcentage des accouchements effectués sous la surveillance d'un professionnel formé
- Pourcentage d'enfants ayant participé à des programmes alimentaires
- Pourcentage d'enfants ayant participé à des programmes de pesée
- Pourcentage de personnes actuellement employées
- Pourcentage de personnes sous-employées
- Pourcentage de personnes en chômage au cours de la semaine précédente

## Note technique E.4 La mesure du niveau de vie

L'enquête de mesure du niveau de vie (Living Standards Measurement Study<sup>2</sup> - LSMS) a été créée par la Banque Mondiale en 1980 pour explorer les moyens d'améliorer le type et la qualité des données collectées à propos des ménages par les offices publics de statistiques des pays en développement. L'enquête LSMS a pour but de développer de nouvelles méthodes de surveillance des progrès réalisés dans le rehaussement du niveau de vie, d'identifier les conséquences des politiques gouvernementales actuelles ou envisagées et d'améliorer les communications entre les statisticiens, les analystes et les responsables politiques. Bien que les premières enquêtes LSMS aient adopté un format très similaire, le passage du temps et l'apparition de pays présentant des conditions très différentes ont donné naissance à une grande variété de modèles.

Deux caractéristiques distinguent les enquêtes LSMS : (1) des questionnaires à sujets multiples conçus pour l'étude des différents aspects du bien-être et du comportement des ménages et (2) des fonctionnalités étendues de contrôle de qualité.

### E.4.1 Questionnaires à sujets multiples

L'objectif des enquêtes LSMS est de collecter sur les ménages des données susceptibles d'être utilisées pour évaluer le bien-être des ménages, comprendre leur comportement et analyser l'effet des politiques gouvernementales sur les conditions de vie de la population. En conséquence, les enquêtes LSMS réunissent des données sur de nombreux aspects du bien-être des ménages, y compris la consommation, les revenus, l'épargne, l'emploi, la santé, l'éducation, la fertilité, l'alimentation, le logement et la migration.

Trois types de questionnaires différents sont habituellement utilisés :

- Le questionnaire des ménages, destiné à collecter des informations détaillées sur les membres du ménage
- Le questionnaire relatif aux caractéristiques de la collectivité, dans lequel les leaders de la communauté sont appelés à répondre à un certain nombre de questions concernant les infrastructures locales
- Le questionnaire des prix, qui permet d'interroger les fournisseurs du marché à propos des prix pratiqués. Un quatrième type de questionnaire, relatif aux installations scolaires et sanitaires est aussi utilisé dans certaines circonstances.

### E.4.2 Procédures étendues de contrôle de qualité

Afin de réduire au minimum les erreurs et les retards dans le traitement des données, les enquêtes LSMS sont mises en œuvre selon des procédures qui permettent d'éliminer la plupart des incohérences avant l'envoi des données au bureau central des statistiques. Les éléments suivants des enquêtes LSMS diffèrent de ceux qu'elles partagent avec d'autres bonnes enquêtes de ménages.

**Format du questionnaire.** Plusieurs fonctionnalités du questionnaire permettent de minimiser les erreurs de l'enquêteur. Par exemple, le questionnaire utilise beaucoup les questions de tri, de manière à rendre le processus d'élimination aussi automatique que possible et d'éviter pratiquement toute prise de décision de l'enquêteur. Toutes les questions sont rédigées exactement dans la forme où elles doivent être posées. La plupart des réponses potentielles à chacune des questions sont indiquées sur le questionnaire par un code numéroté et l'enquêteur se contente d'inscrire le code de la réponse sur le questionnaire. En outre, le questionnaire des ménages est conçu de manière à permettre la saisie directe des données dans l'ordinateur à partir du formulaire complété, de manière à éliminer l'étape supplémentaire qui consiste à transcrire les codes dans des fiches de saisie. Un élément important dans la conception du questionnaire LSMS réside dans les changements qui peuvent y être apportés rapidement et facilement, que ce soit en réponse à l'expérience sur le terrain ou parce que la politique requiert des adaptations au fil des années.

**Organisation et travail sur le terrain.** Le travail sur le terrain et la saisie des données sont des tâches très décentralisées dans les enquêtes LSMS complètes. L'essentiel du travail est accompli par une équipe composée d'un superviseur, de deux enquêteurs, d'un anthropométriste, d'un opérateur d'encodage et d'un chauffeur. L'équipe est installée dans un bureau régional équipé d'un PC pour la saisie des données.

Le plan de travail de terrain est normalement le suivant :

- Au cours d'un premier passage, qui dure une semaine dans chaque village, deux enquêteurs présentent le questionnaire à huit ménages chacun, tandis que le superviseur fait remplir les questionnaires relatifs aux infrastructures collectives et aux prix. Après ce premier passage sur le terrain, les questionnaires à moitié remplis sont transférés au bureau de terrain où l'opérateur chargé de la saisie des données les enregistre sur disquette. Le programme de saisie des données imprime les données enregistrées pour chaque ménage et met en évidence les erreurs et les incohérences.
- Lors de la deuxième phase de l'interview, l'équipe retourne sur le terrain pour remplir la seconde moitié du questionnaire et pour corriger les erreurs rencontrées lors du premier passage. Les erreurs détectées après le deuxième passage sont corrigées uniquement s'il s'agit d'erreurs de saisie.
- Lors de l'étape finale, les disquettes de données sont envoyées du bureau de terrain au bureau national afin d'y être révisées par le spécialiste de gestion des données et consolidées avec les autres données en provenance des autres équipes de terrain.

**Taille de l'échantillon.** Les enquêtes LSMS utilisent plutôt des échantillons réduits, le plus souvent de l'ordre de 1.600 à 3.200 ménages et rarement supérieurs à 5.000 ménages. Bien que des échantillons plus importants aient potentiellement l'avantage de réduire l'erreur d'échantillonnage, les concepteurs de l'enquête ont estimé que le nombre d'erreurs étrangères à l'échantillonnage augmenterait de manière plus que proportionnelle. La réduction du nombre d'équipes permet également d'économiser sur le coût des véhicules et des ordinateurs.

**Gestion des données.** Sur le terrain, les enquêtes LSMS utilisent des ordinateurs personnels qui permettent de réaliser toutes les étapes de collecte, de saisie et d'édition des données. L'utilisation de ces équipements réduit considérablement le délai entre la fin du travail de terrain et le moment où les données sont disponibles pour leur analyse. Elle augmente également la qualité des données. L'utilisation de progiciels disponibles dans le commerce s'est répandue, même si la profondeur des vérifications des enquêtes LSMS complètes reste encore aujourd'hui très supérieure à la moyenne.

**Résultat en matière de qualité des données.** Lorsque toutes ces procédures sont scrupuleusement suivies, la qualité des données peut atteindre des niveaux très élevés. Ces ensembles de données ont été soumis à des contrôles de saisie et à des corrections sur le terrain comme indiqué ci-dessus, mais ils n'ont subi aucun « nettoyage » au niveau du bureau central. Dans les deux types d'enquête, les données manquantes sont extrêmement rares.

**Délais.** L'enquête LSMS est connue pour le délai réduit qui sépare la fin de la période de collecte des données du début de l'analyse. En théorie, ce délai pourrait être seulement d'une semaine ou deux et, dans certains pays, les premières conclusions ont pu être obtenues dans un délai de deux à six mois à compter de la fin du travail de terrain. Cette rapidité a contribué considérablement à l'importance des données statistiques pour l'élaboration des politiques. Elle est due en grande partie au codage préalable dans le questionnaire, au contrôle de la qualité des données au cours du travail de terrain et à la saisie décentralisée et simultanée des données.

## Note technique E.5 L'utilisation des données administratives

L'utilisation de données administratives est de plus en plus envisagée par les offices nationaux de statistiques (ONS) partout dans le monde, à cause notamment des pressions budgétaires qui s'exercent en permanence pour l'adoption de méthodes moins coûteuses de collecte des données. Les données administratives sont normalement des informations obtenues par des organismes publics dans l'exécution de leur mission de régulation ou de surveillance de certaines activités et de certaines fonctions

du gouvernement. La grande majorité des activités du gouvernement génèrent l'une ou l'autre forme de données administratives ; le défi consiste à identifier et à évaluer leurs sources. Il est également important de noter que le choix entre l'utilisation des données administratives et une nouvelle collecte de données ne se réduit pas toujours à une alternative tranchée : dans de nombreux cas, il existe une marge pour l'utilisation d'un type de données pour compléter celles provenant d'une autre source.

En règle générale, les données administratives ne sont pas collectées comme telles, mais plutôt comme un sous-produit des fonctions d'un organisme public. Par exemple, un système enregistrant la fréquentation des écoles par les enfants recueille généralement certains détails concernant l'âge et le sexe de l'enfant, de même que d'autres informations relatives aux performances académiques. Ces éléments de données peuvent s'avérer extrêmement utiles pour l'établissement de statistiques d'éducation et pour contrôler à la fois la fréquentation et les performances scolaires. Dès lors, pourquoi les ONS créeraient-ils des structures coûteuses pour collecter des données dans ce but ?

Il y a forcément un certain nombre de données, sous-produit de tous les systèmes administratifs extérieurs au système national de statistiques (SNS), qui ne sont pas intégralement utilisées. Même si les organismes publics se concertaient systématiquement avec leur SNS avant d'entreprendre le développement d'un système, il y aurait toujours des éléments potentiellement intéressants qui ne se trouvent pas dans une forme exploitable par le SNS. Fréquemment, cette situation n'a pas de solution définitive parce qu'il faut bien arriver à un compromis entre (a) les contraintes de ressources du SNS et, (b) les besoins spécialisés des autres organismes publics. Les systèmes statistiques nationaux ne peuvent pas se permettre de financer le coût de l'intégration de leurs exigences dans des systèmes développés pour d'autres finalités. Au mieux, il peuvent prétendre à un certain niveau de consultation et de coopération en vue d'une réduction des coûts et de l'optimisation de la valeur des données existantes.

### **E.5.1 Les avantages de l'utilisation des données administratives**

L'utilisation de données administratives à des fins statistiques s'est fortement accrue ces dernières années. Les pays scandinaves ont pris la tête de ce mouvement, car les données administratives y figurent déjà depuis bon nombre d'années dans leurs recensements.

Les recensements et les enquêtes de ménage sont des opérations coûteuses, aussi bien dans les pays industrialisés que dans les pays en développement. Les sources administratives peuvent couvrir de nombreux aspects de la pauvreté que les recensements et les enquêtes ne couvrent pas. Elles constituent également une source de données bien moins chère. Une récente étude effectuée au Danemark a indiqué que les données en provenance de sources administratives coûtent à peine le septième des mêmes informations obtenues au travers d'un recensement de population.

Alors que de nombreux systèmes statistiques possèdent une longue tradition dans la conception et la réalisation d'enquêtes, l'expérience fait souvent défaut, en revanche, en ce qui concerne l'exploitation des sources administratives de données. Voici quelques-uns des principaux avantages de ces données :

- Les données administratives peuvent se révéler très pertinentes, car elles sont normalement collectées pour répondre à un besoin spécifique.
- Elles sont en général produites avec ponctualité et peuvent être collectées fréquemment, au contraire des enquêtes qui ne peuvent être réalisées qu'à une faible périodicité et requièrent un temps de traitement et d'analyse plus long.
- Les données sont souvent complètes ; elles couvrent l'ensemble de la population concernée par le processus administratif.
- Il est possible de compter sur des contrôles de l'exactitude des données, particulièrement en ce qui concerne les données financières soumises à révision par un audit indépendant.
- Le coût de la collecte des données est moindre que dans le cas des enquêtes.
- Le pourcentage de réponses est généralement élevé et la charge des réponses est allégée.

### **E.5.2 Les défis associés à l'utilisation des données administratives**

Le premier défi est de savoir si les informations collectées conviennent pour les statistiques. Par exemple, les données britanniques du chômage ont été collectées en enregistrant les détails des personnes qui font une demande d'allocations de chômage. Cependant, cette définition du chômage n'est pas celle de l'OIT, car certaines personnes recherchent activement un emploi mais ne répondent pas aux critères donnant droit aux indemnités de chômage. En outre, les changements politiques apportés à la définition des bénéficiaires des indemnités de chômage modifieront les chiffres des personnes au chômage, même en l'absence de modification des conditions économiques. Les données statistiques obtenues à partir des dossiers de fourniture des services de santé et d'éducation, par exemple, ne couvrent que les personnes qui en bénéficient. Du point de vue du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté (CSLP), il peut être tout aussi important de disposer d'informations sur les personnes qui ne sont pas couvertes.

Les autres problèmes soulevés par l'utilisation des données administratives sont les suivants :

- L'absence de contrôle sur la qualité des données : les données peuvent changer en fonction des procédures administratives, indépendamment de l'indicateur sous-jacent observé. Certaines données peuvent être soumises à des influences politiques.
- Les problèmes techniques liés à l'accès aux données et à leur utilisation.
- Les obstacles légaux au partage de certaines données.
- Les problèmes de comparaison entre divers ensembles de données ; par exemple, en fonction des années prises en considération, des décompositions géographiques et d'autres variables.
- La couverture limitée du système administratif. Par exemple, il est possible qu'un système d'enregistrement des naissances et des décès ne fonctionne que dans les principales villes, ou qu'un système d'enregistrement des entreprises ne prenne pas en considération les petites entreprises dont le nombre d'employés est trop réduit. En règle générale, la couverture des systèmes administratifs est meilleure dans les zones urbaines et moins complète dans les zones rurales éloignées où la pauvreté pose le plus de problèmes.
- La flexibilité est un motif de préoccupation.

Le tableau E.1 montre les avantages et les inconvénients de l'utilisation statistique des données administratives.

### E.5.3 Opportunités d'utilisation des données administratives

L'étude de l'utilisation des données administratives pour l'observation de la pauvreté exige l'instauration de consultations régulières entre les statisticiens et les organismes chargés de l'administration. Il existe un réel besoin d'intégrer les systèmes statistiques et d'utiliser les données administratives de manière plus innovante. Les discussions doivent notamment porter sur l'utilisation de systèmes de codage, l'harmonisation des régions et des zones géographiques, ainsi que la formation du personnel en vue de l'amélioration de la qualité des données.

Les domaines suivants peuvent se révéler particulièrement importants pour le CSLP :

- les statistiques de santé obtenues à partir des dossiers des dispensaires, des cliniques et des hôpitaux ;
- les statistiques d'éducation collectées à partir des écoles et des autres établissements d'enseignement ;

**Tableau E.1. Données administratives comparées aux systèmes de données spécifiques (SNS)**

| Données à administratives                                                                                                                                                                                     | Systèmes de données spécifiques (SNS)                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| + Pas de coût, ou coût minimal pour l'ONS                                                                                                                                                                     | - Totalité du coût supportée par l'office central des statistiques (OCS) (excepté là où existent des organismes partenaires, un cas rare)         |
| + Peuvent s'avérer très sûres en termes de longévité, par ex. fiscalité des entreprises, douanes, enregistrements des véhicules                                                                               | + Longévité déterminée en grande partie par les ONS (mais de plus en plus soumise au soutien financier au travers du mécanisme budgétaire annuel) |
| - Peuvent se révéler vulnérables aux changements politiques, tels que l'abolition de certains contrôles                                                                                                       | + Changements des méthodes de collecte déterminés par l'ONS                                                                                       |
| + Peuvent être associées à des contrôles et à une présentation très stricte, comme dans le cas de fonctions de revenus publics telles que les impôts et les douanes                                           | +/- Edition sous le contrôle des ONS, mais ceci peut s'avérer exigeant en matière de ressources                                                   |
| - Confidentialité – les dossiers individuels risquent de ne pas être mis à la disposition des ONS aux fins de présentation ou de réponse aux requêtes                                                         | + Tous les dossiers sont à la disposition des ONS                                                                                                 |
| +/- Présentent parfois des exigences de publication très strictes, par ex. Les impôts, tandis que d'autres sont dépourvues de toute fiabilité en dépit de leur force apparente (par ex., les permis de bâtir) | + Peut rendre la réponse obligatoire en vertu d'une législation statistique – ce qui ne garantit pas la qualité des données.                      |
| - Eléments de données créés à des fins différentes des intérêts des ONS                                                                                                                                       | + Eléments de données, définitions et étendue déterminés par les ONS                                                                              |
| - Contrôle par les organismes hôtes, les ONS ne peuvent imposer des changements                                                                                                                               | + L'ONS a le contrôle                                                                                                                             |
| + Couverture – normalement 100 % de la population ciblée, par ex. impôts, droits de douane                                                                                                                    | +/- Les ONS peuvent viser une couverture de 100 %, mais les coûts leur imposent souvent le recours à des échantillons                             |
| +/- Accessibilité aux données – beaucoup sont                                                                                                                                                                 | +/- Les ONS peuvent déterminer la nature du traitement                                                                                            |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>électroniques, mais certaines requièrent un transfert manuel important</p> <p>- Flexibilité – il peut s'avérer difficile de persuader d'autres organismes d'introduire des réformes en vue de répondre aux besoins des ONS</p> <p>+ Minimisent la charge de travail des personnes interrogées</p> <p>+ Des retombées positives peuvent favoriser les organismes hôtes suite au feedback des analyses spécialisées effectuées par les ONS en ce qui concerne la qualité des données</p> <p>+ Peuvent conduire à une augmentation de l'efficacité dans le partage des compétences spécialisées et de la formation</p> <p>+ Etablissent des liens entre les ONS et d'autres organismes et maximisent les chances des ONS de se trouver impliqués dans les développements futurs (ils pourraient introduire des changements marginaux)</p> | <p>du système, mais le traitement des données est souvent lourd</p> <p>+ Les ONS peuvent modifier les éléments et les procédures à leur seul critère</p> <p>- Augmentation absolue de la charge de travail des personnes interrogées</p> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

*Source* : Extrait de diverses études effectuées par les auteurs.

- dossiers entretenus par les organismes chargés d'administrer les programmes de secours social ;
- enregistrement d'événements vitaux ;
- dossiers entretenus par les organismes responsables de la distribution d'eau et d'électricité ; et
- enregistrement des entreprises.

## Note technique E.6 Liaison entre les évaluations participatives de la pauvreté et les données quantitatives

Il est généralement souhaitable de combiner l'approche quantitative et l'approche qualitative des données plutôt que de s'en remettre à une seule d'entre elles. Il y a en effet des limites à une approche purement quantitative ou qualitative de la mesure et de l'analyse de la pauvreté. Chaque approche peut intervenir à un moment et en un lieu approprié, mais la combinaison des deux sera requise dans la plupart des cas pour aborder un problème sous ses divers aspects et pour répondre aux questions qu'une seule approche ne peut résoudre de manière satisfaisante. On ne peut souligner assez la nécessité d'associer les deux approches dans l'analyse de la pauvreté.

### E.6.1 Association des approches quantitative et qualitative

Il existe principalement trois façons d'associer les approches quantitative et qualitative :

1. intégrer les méthodologies ;
2. confirmer, réfuter, enrichir et expliquer les observations d'une approche au moyen de celles de l'autre ; et
3. fusionner les observations des deux approches en un ensemble unique de recommandations politiques.

L'intégration des méthodologies peut être obtenue de différentes manières :

- en utilisant les données de l'enquête quantitative pour déterminer les individus /communautés à étudier selon une approche qualitative ;
- en utilisant l'enquête quantitative pour concevoir le guide d'interview de l'enquête qualitative ;
- en utilisant le travail qualitatif pour déterminer la stratification de l'échantillon quantitatif ;
- en utilisant le travail qualitatif pour déterminer la conception du questionnaire de l'enquête quantitative ;
- en utilisant le travail qualitatif pour tester à l'avance le questionnaire de l'enquête quantitative ; et
- en utilisant les analyses qualitatives pour affiner l'indice de pauvreté.

La **confirmation** ou la **réfutation** peut être obtenue en vérifiant les résultats quantitatifs par l'approche qualitative. L'**enrichissement** peut être obtenu en utilisant le travail qualitatif pour identifier les problèmes ou rechercher des informations sur les variables qui n'ont pu être déterminées par les enquêtes quantitatives. L'**examen** consiste à générer des hypothèses de travail qualitatif pour tester l'approche quantitative. L'**explicitation** suppose l'utilisation du travail qualitatif pour comprendre les résultats imprévus de l'enquête quantitative. En principe, chacun de ces mécanismes peut opérer dans les deux sens, de l'approche qualitative à l'approche quantitative ou inversement. La **fusion** implique l'analyse des informations fournies par l'approche quantitative et l'approche qualitative pour obtenir un seul ensemble de recommandations. Les approches quantitative et qualitative sont de plus en plus souvent associées dans

le travail analytique sur la pauvreté, mais il reste de la marge pour le renforcement des liens entre elles. Certaines caractéristiques des approches quantitative et qualitative sont fournies ans le tableau E.2.

**Table E.2. Caractéristiques de l'approche quantitative et qualitative**

| <b>Caractéristiques</b>                                          | <b>Approche quantitative</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Approche qualitative</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
|------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Définition de la pauvreté                                        | Personnes considérées comme pauvres si leur niveau de vie tombe en dessous de la ligne de pauvreté, c'est-à-dire le niveau minimal de revenu (ou de consommation) associé à la satisfaction minimale des besoins alimentaires et autres nécessités de la vie quotidienne                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | Les pauvres définissent eux-mêmes la pauvreté, une définition plus large des privations, liée à une série de facteurs est adoptée. Elle ne se résume pas au manque de revenus ou de consommation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Fondement philosophique                                          | Paradigme positiviste : existence d'une seule réalité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Rejet du paradigme positiviste : il existe plusieurs formes de réalité et, par conséquent, il est absurde d'essayer d'en identifier une seule                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Détermination de la pauvreté                                     | Détermination par observateurs externes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Détermination par un processus interactif interne-externe impliquant un coordinateur et des participants                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |
| Nature des variables pour lesquelles des données sont collectées | Valeurs quantifiables, par ex. Dépenses alimentaires des ménages, taux de chômage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | Variables de perception traduisant des attitudes, des préférences et des priorités ; les réponses similaires à propos de chaque variable peuvent s'additionner, mais les variables elles-mêmes ne peuvent pas être quantifiées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Format de l'interview                                            | Questionnaire préétabli, structuré, formel                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Ouvert, semi-structuré, interactif                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |
| Échantillonnage                                                  | Echantillonnage de probabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | Echantillonnage ciblé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| Erreur d'échantillonnage                                         | Erreurs d'échantillonnage moins fréquentes mais propension aux erreurs étrangères à l'échantillonnage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | Erreurs d'échantillonnage plus fréquentes, mais moindre propension aux erreurs étrangères à l'échantillonnage                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Taille de l'échantillon                                          | Habituellement de 2.000 à 8.000 ménages                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Entre 1 et 1.000 individus ou communautés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Couverture géographique                                          | Large : en général, nationale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Etroite : en général, limitée à quelques régions ou communautés sélectionnées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |
| Durée moyenne                                                    | LSMS : En gros, deux ans et demi pour les enquêtes de qualité supérieure dans les pays où une couverture est requise tout au long de l'année (une année de planification ; une année de travail de terrain ; six mois pour la phase analytique initiale débouchant sur un résumé qui consigne les données et prépare les autres analyses). Le processus de planification peut être abrégé si (a) les compétences de l'équipe sont très élevées ou (b) s'il existe une volonté de transiger sur la qualité. De même, la période d'interview peut être ramenée d'un an à trois mois environ si la possibilité de couvrir l'intégralité de l'année avec des questions analytiques est sacrifiée. La majorité des enquêtes transigent sur l'un ou l'autre de ces aspects, de sorte que la durée réelle est presque toujours inférieure.<br>Enquête prioritaire : 7 mois | Six à neuf mois pour la composante PRA de l'évaluation de la pauvreté ; en gros quatre mois pour une évaluation de taille moyenne auprès des bénéficiaires. Dans certaines situations, l'approche qualitative peut prendre beaucoup de temps en raison de la durée de préparation nécessaire à la formation des enquêteurs et au long processus consistant à classer les observations qualitatives dans des catégories analytiques.                                                                                                           |
| Coût moyen                                                       | LSMS : De US\$ 500.000 à \$1.000.000 en moyenne ; une partie de ces coûts est souvent couverte en nature par le gouvernement et le personnel des agences internationales, de sorte que le coût réel du LSMS peut être inférieur.<br>Enquête prioritaire : US\$ 200.000-US\$ 400.000 (pour une enquête représentative au niveau national)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | De US\$ 50.000 à US\$ 150.000 pour l'élément qualitatif (de taille moyenne) de l'évaluation de la pauvreté. L'étude FAST (Focused Area Study Technique), qui a été utilisée pour étudier l'utilisation des équipements de santé et d'éducation en Tanzanie en tant que donnée de révision du secteur social, a été menée à un coût approximatif de US\$ 52.000 et a pris environ 15 semaines.                                                                                                                                                 |
| Analyse statistique                                              | L'analyse statistique constitue une partie importante de l'approche                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | L'analyse statistique y a peu recours, voire pas du tout. La triangulation est utilisée, c'est-à-dire l'utilisation simultanée de plusieurs sources et de moyens de collecte et d'interprétation différents des informations. L'idée est que les bribes d'information en provenance de différentes sources produiront un modèle de réponses. L'analyse systématique du contenu et l'ajout graduel de données basées sur des sujets importants au niveau du ménage, du groupe, du village, du district et du pays peuvent aussi être utilisées |

Adapté de Saniya Carvalho et Howard White. « Combining the Quantitative and Qualitative Approaches to Poverty Measurement and Analysis. » World Bank, Technical Paper No. 366, Washington, D.C., May 1997.

## Note technique E.7 Objectifs et indicateurs de développement international

Tableau E.3. Objectifs et indicateurs de développement international

| <i>Objectifs</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <i>Indicateurs</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                      |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Bien-être économique</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Réduction de l'extrême pauvreté</b><br/>La proportion de personnes vivant en situation d'extrême pauvreté dans les pays en développement doit être réduite au moins de la moitié d'ici à 2015.</p>                                                                                                                                                | <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Incidence de l'extrême pauvreté : population en dessous du seuil de \$ 1 par jour</li> <li>2. Taux de l'écart de pauvreté : incidence multipliée par la profondeur de pauvreté</li> <li>3. Inégalité : cinquième le plus pauvre de la consommation nationale</li> <li>4. Malnutrition infantile : prévalence des enfants de moins de cinq ans pesant moins que la normale</li> </ol>                                                                                  |                                                                                                                                                                      |
| <b>Développement social</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Education primaire universelle</b><br/>Tous les pays doivent proposer une éducation primaire universelle au plus tard en 2015.</p>                                                                                                                                                                                                                | <ol style="list-style-type: none"> <li>5. Nombre d'inscriptions nettes dans l'enseignement primaire</li> <li>6. Nombre d'élèves ayant terminé la quatrième primaire</li> <li>7. Taux d'alphabétisation parmi les 15 –24 ans</li> <li>8. Proportion de filles et de garçons dans l'éducation primaire et secondaire</li> <li>9. Proportion de femmes et d'hommes dans la population alphabétisée (15 –24 ans)</li> </ol>                                                                                         |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Egalité des sexes</b><br/>Des progrès dans le sens de l'égalité des sexes et de la libération des femmes doivent être démontrés par l'élimination de la discrimination entre les sexes dans l'éducation primaire et l'éducation secondaire pour 2005.</p>                                                                                         | <ol style="list-style-type: none"> <li>10. Taux de mortalité infantile</li> <li>11. Taux de mortalité avant l'âge de cinq ans</li> </ol>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Mortalité infantile</b><br/>Pour 2015, le taux de mortalité des enfants en dessous de cinq ans doit se réduire des deux tiers par rapport à son niveau de 1990.</p>                                                                                                                                                                               | <ol style="list-style-type: none"> <li>12. Taux de mortalité maternelle</li> <li>13. Naissances assistées par du personnel de santé compétent</li> <li>14. Taux de contraception</li> <li>15. Prévalence du virus du Sida parmi les femmes enceintes de 15 à 24 ans<sup>1</sup></li> </ol>                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Mortalité maternelle</b><br/>Le taux de mortalité maternelle doit se réduire des trois quarts entre 1990 et 2015.</p>                                                                                                                                                                                                                             | <ol style="list-style-type: none"> <li>16. Pays disposant de mécanismes efficaces pour le contrôle du développement durable<sup>3</sup></li> <li>17. Population disposant d'un accès [durable] à l'eau potable<sup>4</sup></li> <li>18. Zone couverte par la forêt par rapport à la superficie totale du pays</li> <li>19. Biodiversité : surface de terres protégée<sup>5</sup></li> <li>20. Efficacité énergétique : PIB par unité d'énergie utilisée</li> <li>21. Emissions de dioxyde de carbone</li> </ol> |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Santé reproductive</b><br/>L'accès aux services de santé reproductive par le biais du système de santé primaire doit être assuré pour tous les individus des tranches d'âge concernées pour 2015 au plus tard.</p>                                                                                                                                | <ol style="list-style-type: none"> <li>16. Pays disposant de mécanismes efficaces pour le contrôle du développement durable<sup>3</sup></li> <li>17. Population disposant d'un accès [durable] à l'eau potable<sup>4</sup></li> <li>18. Zone couverte par la forêt par rapport à la superficie totale du pays</li> <li>19. Biodiversité : surface de terres protégée<sup>5</sup></li> <li>20. Efficacité énergétique : PIB par unité d'énergie utilisée</li> <li>21. Emissions de dioxyde de carbone</li> </ol> |                                                                                                                                                                      |
| <b>Durabilité du développement et régénération de l'environnement</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Environnement<sup>2</sup></b><br/>Pour 2005, une stratégie nationale de développement durable doit être entrée dans sa phase de mise en œuvre dans chaque pays, de manière à garantir que les tendances actuelles dans la perte de ressources environnementales s'inversent effectivement au niveau mondial et national au plus tard en 2015.</p> | <ol style="list-style-type: none"> <li>16. Pays disposant de mécanismes efficaces pour le contrôle du développement durable<sup>3</sup></li> <li>17. Population disposant d'un accès [durable] à l'eau potable<sup>4</sup></li> <li>18. Zone couverte par la forêt par rapport à la superficie totale du pays</li> <li>19. Biodiversité : surface de terres protégée<sup>5</sup></li> <li>20. Efficacité énergétique : PIB par unité d'énergie utilisée</li> <li>21. Emissions de dioxyde de carbone</li> </ol> |                                                                                                                                                                      |
| <b>Indicateurs généraux</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                      |
| <p><b>Autres indicateurs de développement sélectionnés</b><br/>A titre de référence : population, produit national brut</p>                                                                                                                                                                                                                             | <p>PNB par habitant<br/>Taux d'alphabétisation des adultes<br/>Taux de fertilité total<br/>Espérance de vie à la naissance</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <p>Aide en pourcentage du pourcentage du PNB<br/>Dette externe en pourcentage du PNB<br/>Investissement en pourcentage du PNB<br/>Commerce en pourcentage du PNB</p> |

*Remarques :* Cette liste n'est ni exclusive ni exhaustive. Elle couvre des objectifs sélectionnés à partir de la série des conférences des Nations Unies qui se sont tenues dans les années 1990, connue les Objectifs du développement international. La sélection n'implique pas un recul des engagements en faveur des autres objectifs acceptés par la communauté internationale, au cours des conférences internationales ou dans d'autres forums.

A l'instar des objectifs, les indicateurs sont liés entre eux et doivent être envisagés comme un tout. Ils constituent un ensemble qui traduit les principaux aspects du bien-être économique et social et la préservation de l'environnement. Dès lors, certains indicateurs poursuivent plusieurs objectifs même si, pour des raisons de brièveté, ils sont repris une seule fois. Par exemple, bien que l'eau soit une ressource environnementale, la possibilité d'y accéder affecte directement la qualité de vie des femmes et la santé de leurs enfants. En plus des indicateurs liés aux objectifs, la batterie d'indicateurs contient certains indicateurs généraux du développement.

Les indicateurs sont décomposés par sexe lorsque cette distinction est importante pour mesurer l'inégalité entre hommes et femmes. Cette batterie d'indicateurs globaux recouvre des questions importantes pour chaque pays du monde. Elle ne couvre pas les questions qui affectent uniquement certaines régions ou certaines zones écologiques. Celles-ci sont du ressort des batteries d'indicateurs nationales. Dans la mesure du possible et pour autant que ce soit indiqué, les pays doivent aussi décomposer les indicateurs de manière à couvrir les regroupements sous-nationaux tels que les populations urbaines et rurales, les groupes de revenus et les zones administratives.

- 1 Jusqu'à ce qu'une couverture de données satisfaisantes soit atteinte pour cet indicateur, l'indicateur de prévalence de l'infection du Sida pour tous les adultes sera utilisé.
- 2 En plus des six indicateurs pour chaque pays, deux indicateurs des ressources globales en matière d'environnement seront reprises dans la présentation des totaux globaux : *la diminution de la couche d'ozone et l'accumulation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère*.
- 3 Le groupe de travail du DAC sur l'environnement et le développement développe actuellement des directives sur la meilleure façon de générer des processus nationaux pour le développement durable. Ce travail entraînera des progrès dans le développement de cet indicateur qui permettront d'évaluer l'exhaustivité du processus et le dynamisme avec lequel il est mis en œuvre. Ces stratégies devront comporter des références aux problèmes environnementaux localisés, tels que *la qualité de l'air, la désertification, la préservation de l'environnement marin (par exemple, le recul des zones de mangrove ou des récifs coralliens), l'assainissement et la préservation des ressources en eau*.
- 4 Il est proposé de développer une mesure de la capacité de préservation de l'accès aux ressources pour améliorer encore cet indicateur.
- 5 La biodiversité est une question globale. Elle vise à améliorer l'indicateur pour évaluer l'importance des zones protégées et le niveau de protection mis en œuvre.

## Note technique E.8 Recommandation d'indicateurs liés à la pauvreté

Tableau E.4. Recommandation d'indicateurs liés à la pauvreté

| Secteur réel                                 |                                                                                                                                            |                                                                                                  |                                     |                                           |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------------|
| Catégories de données                        | Principaux indicateurs                                                                                                                     | Extensions recommandées                                                                          | Périodicité <sup>a</sup>            | Ponctualité                               |
| Agrégats de la comptabilité nationale        | PIB (nominal et réel)                                                                                                                      | Revenu national brut, formation de capital, épargne                                              | Annuelle (trimestrielle encouragée) | 6 à 9 mois                                |
| Indice de production                         | Manufacturier ou industriel<br>Matières premières, agriculture ou autres indices selon les besoins                                         |                                                                                                  | Mensuelle<br>Selon les besoins      | 6 semaines à 3 mois pour tous les indices |
| Indices de prix                              | Indice des prix à la consommation                                                                                                          | Indice des prix à la production                                                                  | Mensuelle                           | 1 à 2 mois                                |
| Indicateurs du marché du travail             | Emploi, chômage et salaires /bénéfices, selon les cas                                                                                      |                                                                                                  | Annuelle <sup>b</sup>               | 6 à 9 mois <sup>b</sup>                   |
| Secteur fiscal                               |                                                                                                                                            |                                                                                                  |                                     |                                           |
| Catégories de données                        | Principaux indicateurs                                                                                                                     | Extensions recommandées                                                                          | Périodicité <sup>a</sup>            | Ponctualité                               |
| Agrégats budgétaires du gouvernement central | Revenus, dépenses, solde et financement avec décomposition (créancier, instrument, devise), selon les cas                                  | Paiements d'intérêts                                                                             | Trimestrielle                       | 1 trimestre                               |
| Dette du gouvernement central                | Dette nationale et dette extérieure, selon le cas, avec décompositions appropriées (devise, échéance, créancier, instrument), selon le cas | Dette garantie par le gouvernement                                                               | Annuelle (trimestrielle encouragée) | 1 à 2 trimestres                          |
| Secteur financier                            |                                                                                                                                            |                                                                                                  |                                     |                                           |
| Catégories de données                        | Principaux indicateurs                                                                                                                     | Extensions recommandées                                                                          | Périodicité <sup>a</sup>            | Ponctualité                               |
| Agrégats généraux de la monnaie et du crédit | Position extérieure nette, crédit national, masse monétaire au sens large et au sens restreint                                             |                                                                                                  | Mensuelle                           | 1 à 3 mois                                |
| Agrégats de la banque centrale               | Réserves monétaires                                                                                                                        |                                                                                                  | Mensuelle                           | 1 à 2 mois                                |
| Taux d'intérêts                              | Taux des obligations du gouvernement à court et à long terme, taux réglementaire variable                                                  | Taux du marché monétaire et du marché interbancaire et un éventail de taux de dépôts et de prêts | Mensuelle                           | <sup>c</sup>                              |

Bourse

Indice du cours des actions, Mensuelle  
selon le cas

Tableau E.4. Recommandation d'indicateurs liés à la pauvreté (suite)

| Secteur externe                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                            |                                                                           |
|-----------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------|
| Catégories de données                   | Principaux indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Extensions recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Périodicité <sup>a</sup>                                                                   | Ponctualité                                                               |
| Agrégats de la balance des paiements    | Importations et exportations de biens et services, solde en compte courant, réserves, balance générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Annuelle (trimestrielle fortement encouragée)                                              | 6 mois                                                                    |
| Dette extérieure et service de la dette | Dette externe du secteur public ou garanti par lui (réparti par échéances)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Trimestrielle                                                                              | 1 à 2 trimestres                                                          |
|                                         | Calendrier de service de la dette du secteur public ou garanti par ce dernier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Deux fois par an (avec des données correspondant à 4 trimestres et 2 semestres à l'avance) | 3 à 6 mois                                                                |
| Réserves internationales                | Réserves officielles brutes libellées en dollars                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Dette externe privée non garantie par le secteur public                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Annuelle                                                                                   | 6 à 9 mois                                                                |
|                                         |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | Obligations liées aux réserves                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Mensuelle                                                                                  | 1 à 4 semaines                                                            |
| Commerce de marchandises                | Total des exportations et des importations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Principales rubriques de matières premières par durée de disponibilité                                                                                                                                                                                                                                                                                  | Mensuelle                                                                                  | 8 semaines à 3 mois                                                       |
| Taux de change                          | Taux spot                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | Quotidienne                                                                                | c                                                                         |
| Données sociales et démographiques      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                            |                                                                           |
| Catégories de données                   | Principaux indicateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Extensions recommandées                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Périodicité <sup>a</sup>                                                                   | Ponctualité                                                               |
| Population                              | <u>Caractéristiques de la population</u><br>Taille et composition de la population par unité d'énumération standard, obtenues à partir des recensements, des enquêtes ou du système d'enregistrement vital                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Décomposition de la population et données de statistiques vitales par âge, sexe et unité géographique, selon le cas.<br>Rapports sur les taux de mortalité, taux brut de naissances, taux de fertilité et d'espérance de vie                                                                                                                            | Annuelle (recensement tous les 10 ans)                                                     | 3 à 6 mois pour mises à jour annuelles<br>9 à 12 mois pour le recensement |
|                                         | <u>Dynamique de la croissance</u><br>Statistique vitale : naissances, décès et migrations                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                                                                            |                                                                           |
| Santé                                   | <u>Données d'entrée</u><br>Mesures des ressources actuelles de type financier, humain et physique disponibles pour le système financier public et privé (le cas échéant), y compris les dépenses publiques relatives aux services de santé                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Dépenses privées (ménages) pour les services de santé<br>Décomposition des données en unités sous-nationales ou régionales, selon le cas                                                                                                                                                                                                                | Annuelle                                                                                   | 3 à 6 mois après la fin de la période de référence                        |
|                                         | Capacité des installations de soins de santé par emplacement et type d'installation, et nombre de membres du personnel formés par emplacement et compétences certifiées<br><u>Processus (mise à disposition des services)</u><br>Mesures décrivant le nombre de clients servis et le type de soins prodigués par les fournisseurs publics ou privés, y compris les soins en interne, en externe et les soins préventifs ; population bénéficiant des services de santé publics tels que vaccins, services sanitaires et amélioration de l'alimentation en eau potable. | Mesures de la capacité de réponse du système de santé aux aspects du service autres que la santé (par exemple, le temps d'attente, la qualité des installations et l'opinion des clients à propos de la qualité du service).<br>Décomposition des données en unités sous-nationales ou régionales, selon le cas<br>Evaluation complète de la pathologie |                                                                                            |                                                                           |

**Tableau E.4. Recommandation d'indicateurs liés à la pauvreté (suite)**

| <b>Données sociales et démographiques (suite)</b> |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                |                                                 |
|---------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------|-------------------------------------------------|
| <b>Catégories de données</b>                      | <b>Principaux indicateurs</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>Extensions recommandées</b>                                                                                                                                                                                                                                                                               | <b>Périodicité<sup>a</sup></b> | <b>Ponctualité</b>                              |
| Santé (suite)                                     | <u>Résultats</u><br>Statistiques de mortalité et de morbidité, y compris mortalité répartie par causes et incidence des maladies par emplacement et caractéristiques des patients. Peut aussi enregistrer certains comportements de la population, tels que l'usage de méthodes contraceptives, la consommation de cigarettes et d'alcool.                                                                                                                                                                           |                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                |                                                 |
| Enseignement                                      | <u>Données d'entrée</u><br>Mesures des ressources financières, humaines et physiques actuellement disponibles pour les institutions d'enseignement publiques et privées (le cas échéant), enregistrées par niveau d'enseignement et par type de programme.                                                                                                                                                                                                                                                           | Caractéristiques du personnel enseignant, y compris la formation, l'expérience et les conditions d'emploi (temps complet ou partiel)<br>Dépenses des ménages en matière d'éducation (y compris les frais d'inscription et autres dépenses consacrées à l'éducation publique et privée)                       | Annuelle                       | 6 à 12 mois après le début de l'année scolaire. |
|                                                   | <u>Processus</u><br>Mesures d'avancement des étudiants dans le système scolaire, telles que les taux d'inscription, d'abandon et de redoublement, enregistrées par niveau d'enseignement et par sexe                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Décomposition des données en unités sous-nationales ou régionales, selon le cas<br>Calcul des taux d'inscription nets (par classe)                                                                                                                                                                           |                                |                                                 |
|                                                   | <u>Résultats</u><br>Réussite scolaire mesurée par le passage de classes, le niveau obtenu et les résultats aux examens normalisés                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Décomposition des données en unités sous-nationales ou régionales, selon le cas<br>Mesures de l'alphabétisation et de l'aptitude au calcul de la population, par groupe d'âge et par sexe                                                                                                                    |                                |                                                 |
| Pauvreté                                          | <u>Pauvreté en termes de revenus</u><br>Nombre et proportion des personnes ou des ménages disposant de moins que le minimum normal en termes de revenus ou de consommation ; valorisation d'un assortiment de consommation minimum.<br><u>Autres mesures de la pauvreté</u><br>Mesures de privations ou d'insécurité utilisées pour identifier la population vivant dans la pauvreté, telles que les signes de malnutrition, les pathologies endémiques, les problèmes scolaires et le nonaccès aux services de base | Mesures de la distribution des revenus ou de la consommation par ménage ou par habitant.<br>Estimations de pauvreté séparées pour les populations urbaines et rurales ou pour les principaux états, provinces ou régions.<br>Décomposition des données en unités sous-nationales ou régionales, selon le cas | 3 à 5 ans                      | 6 à 12 mois après l'enquête                     |

- Avec le temps, le SGDD devrait encourager des progrès dans la périodicité et la ponctualité de la diffusion des données, des progrès cohérents avec l'augmentation de la qualité des données. Les objectifs de ponctualité sont exprimés en termes de plages de temps, eu égard à la diversité des pays couverts par le SGDD.
- Les critères de périodicité et de ponctualité des indicateurs du travail ont été recommandés après consultation du Bureau des Statistiques de l'Office International du Travail.
- Diffusion dans le cadre d'une publication à fréquence de parution élevée (mensuelle, par exemple).

## Note technique E.9 Principes fondamentaux des statistiques officielles

La confiance du public dans les informations statistiques officielles dépend dans une large mesure du respect des valeurs fondamentales et des principes qui sont à la base d'une société qui cherche à se comprendre elle-même et à respecter les droits de ses membres.

La qualité des statistiques officielles et, partant, la qualité des informations mises à la disposition du gouvernement, de l'économie et du public dépend largement de la coopération des citoyens, des entreprises et des autres personnes interrogées, ainsi que de leur disposition à fournir les données fiables et appropriées requises par les compilations statistiques. Elle dépend aussi de la collaboration entre les utilisateurs et les producteurs de statistiques pour une meilleure satisfaction des besoins des premiers.

Les Principes fondamentaux des statistiques officielles tels qu'ils sont énoncés ci-dessous ont été adoptés par la Séance spéciale de la Commission statistique des Nations Unies, en 1994 :

1. Les statistiques officielles sont un élément indispensable du système d'information d'une société démocratique. Elles apportent au gouvernement, à l'économie et au public en général des données sur la situation économique, démographique, sociale et environnementale. A cette fin, les statistiques officielles qui rencontrent les critères d'utilité pratique doivent être compilées et mises à disposition de manière impartiale par les agences officielles de statistiques, afin de respecter le droit des citoyens à l'information publique.
2. Pour préserver la confiance dans les statistiques officielles, les agences de statistiques doivent prendre leurs décisions, quant aux méthodes et aux procédures de collecte, de traitement, de stockage et de présentation des données statistiques, en fonction de critères strictement professionnels, tant sur le plan des principes scientifiques que de la déontologie.
3. Afin de favoriser l'interprétation correcte des données, les agences de statistiques doivent présenter leurs informations conformément à des normes scientifiques sur les sources, les méthodes et les procédures utilisées.
4. Les agences statistiques peuvent répondre aux interprétations incorrectes ou abusives des données statistiques.
5. A des fins statistiques, les données peuvent être tirées de tous types de sources, qu'il s'agisse d'enquêtes statistiques ou de dossiers administratifs. Les agences statistiques doivent choisir les sources en fonction de leur qualité, de leur ponctualité, de leurs coûts et de la charge imposée des personnes interrogées.
6. Les données individuelles collectées par des agences pour la compilation statistique, qu'elles se réfèrent à des personnes naturelles ou juridiques, doivent demeurer strictement confidentielles et être utilisées exclusivement à des fins statistiques.
7. Les lois, règlements et mesures dans le cadre desquels fonctionnent les systèmes statistiques doivent être rendus publics.
8. La coordination entre les agences statistiques au sein des pays est essentielle pour parvenir à une cohérence et une efficacité suffisante du système statistique.
9. L'utilisation par les agences statistiques de tous les pays de concepts, de classifications et de méthodes reconnus sur le plan international a pour effet de promouvoir la cohérence et l'efficacité des systèmes statistiques à tous les niveaux officiels.
10. La coopération bilatérale et multilatérale en matière de statistiques contribue à l'amélioration des systèmes statistiques officiels de tous les pays.

## Etude de cas E.1 Implication des statisticiens dans la préparation du CSLP

### E.1.1 Le processus de préparation du CSLP

Bien que les dispositions prises par les gouvernements pour gérer la préparation du CSLP et la surveillance de sa mise en œuvre varient d'un pays à l'autre, elles ont fréquemment un certain nombre de points en commun. Ces points sont les suivants :

- Un processus politique d'ensemble, souvent un comité de cabinet ou un comité des ministres, présidé par le ministre responsable (par exemple, l'Albanie, la Bolivie, la Guinée Bissau, la Guyana, le Kenya, la Moldova, l'Ouganda et le Yémen) ;
- Un comité technique de haut niveau représentant le panorama politique et constitué en permanence de responsables ministériels et de fonctionnaires d'autres organismes (par exemple, le Cambodge, le Cameroun, le Tchad, la Géorgie et le Rwanda) ;
- Un secrétariat qui peut être une unité spécialement créée à cet effet ou une unité existante du ministère responsable ; et
- Des groupes de travail spécialisés dans certains aspects du CSLP, dont l'un peut s'occuper de surveillance et d'évaluation.

### E.1.2 Surveillance et évaluation

Dans de nombreux pays, les différents aspects de la surveillance et de l'évaluation peuvent concerner différents organismes. La coordination de ce travail peut se faire au travers d'un comité ou d'un groupe de travail (par exemple, la Tanzanie, la Guinée Bissau, São Tomé et Príncipe), au travers du secrétariat technique, (par exemple, le Cambodge, le Lesotho et Madagascar), voire par une agence existante (le Kenya, le Mali et le Yémen). De nombreux pays font la distinction entre la responsabilité de la collecte des données et celles de l'analyse et de l'utilisation.

### E.1.3 Implication des statisticiens

Les gestionnaires des agences statistiques s'impliquent dans le processus du CSLP dans un certain nombre de façons. Dans certains cas, ils font partie des organes de coordination générale, le plus souvent au niveau technique, mais ils peuvent aussi agir comme conseillers et fournir des informations sur demande. Dans de nombreux pays où la batterie d'indicateurs présente un certain nombre de lacunes, l'implication des statisticiens à un stade précoce semble bien favoriser la préparation de plans de développement statistique.

**Burkina Faso.** Au cours de la mise en œuvre de la stratégie des statistiques nationales définie en 1994 avec l'assistance de ses partenaires de développement, le gouvernement a mené plusieurs enquêtes destinées à élever la quantité et la qualité des statistiques accessibles aux utilisateurs. De nouveaux progrès pourront être accomplis dans la production d'informations grâce à la consolidation et au renforcement des enquêtes existantes et des données obtenues à partir de la gestion ordinaire des départements ministériels, telles que les statistiques du Ministère de l'éducation fondamentale et de l'alphabétisation établies à l'intention du personnel et de l'infrastructure des écoles. Les efforts se porteront par la suite sur la conception et la réalisation de nouvelles enquêtes destinées à améliorer la connaissance de zones de priorité dans le CSLP. L'ensemble des activités génératrices de données alimenteront un programme statistique minimal à l'appui des efforts de réduction de la pauvreté. En outre, les indicateurs d'exécution et d'impact prendront une place de plus en plus importante au cours des prochaines années. A cette fin, une unité spécifique sera créée pour coordonner le travail nécessaire à la réalisation des objectifs suivants :

- Assurer la disponibilité et la fiabilité de certains indicateurs identifiés à l'avance.
- Préparer les nouveaux indicateurs requis pour étendre la surveillance et l'évaluation des résultats de tous les programmes importants.
- Provoquer de nouvelles réflexions sur les méthodes optimales de distribution du financement en fonction des valeurs données par les indicateurs.
- Finalement, l'opportunité de créer un observatoire national de la pauvreté sera étudiée dans le courant de l'année 2000.

**Cameroun.** Dans le but de (a) surveiller l'exécution des actions prévues, (b) mesurer les résultats obtenus et leur impact sur les groupes ciblés et, (c) adopter les mesures correctives éventuellement requises, le gouvernement a l'intention d'introduire des mécanismes statistiques appropriés dans le domaine de la lutte contre la pauvreté. Ces mécanismes doivent permettre de produire dans des délais raisonnables des indicateurs à la fois fiables et conformes aux directives, aux orientations et aux contraintes définies dans la stratégie. Le gouvernement a déjà entamé des discussions avec le FMI, dans le

contexte du projet de système général de diffusion des données (SGDD), sur une liste d'indicateurs à diffuser au travers du site du système.

Le gouvernement a l'intention d'organiser cette approche de manière à assurer la production d'indicateurs mesurant les divers aspects de la pauvreté, plus particulièrement la pauvreté financière, les conditions et le niveau de vie de la population. A moyen terme, la disponibilité de ces indicateurs sera assurée par un assemblage statistique fondé sur les résultats du troisième recensement général de la population actuellement en préparation et sur une batterie d'enquêtes portant sur les conditions de vie des ménages. Les sources administratives seront également utilisées pour l'obtention d'indicateurs annuels permettant de mesurer les progrès réalisés dans la fourniture de services sociaux essentiels.

En ce qui concerne la diffusion des indicateurs produits, le gouvernement a l'intention de créer des bases de données sociales et démographiques et d'installer un site Web. Dans ce contexte, et en coopération avec le Fonds des Nations Unies pour la population et la Banque Mondiale, un travail d'introduction d'une base de données sociales et démographiques a débuté. Un site Web sera créé en 2001 à la Direction des statistiques et de la comptabilité nationale.

Le gouvernement a l'intention de demander une aide externe (technique et financière) pour améliorer la production régulière de statistiques. Le gouvernement travaillera au renforcement de la collaboration entre l'Office national des statistiques et les services statistiques sectoriels, tout particulièrement dans les domaines sociaux. Le Conseil National des Statistiques a déjà élaboré un plan à moyen terme pour la production de statistiques. Un programme triennal mobile de mise en œuvre a été créé à la suite du plan et sera lancé au cours de l'année budgétaire 2000-01. Ce programme attache une grande importance à la compilation des indicateurs de surveillance conçus spécialement pour mesurer les progrès réalisés en matière de lutte contre la pauvreté.

**Guyana.** La surveillance du programme impliquera un grand nombre d'institutions, parmi lesquelles le Secrétariat d'Etat à la Planification, l'Unité Exécutive d'Implémentation et le Bureau des statistiques du programme de progrès social (Social Impact Amelioration Program - SIMAP), le Fonds en faveur de la satisfaction des nécessités de base (Basic Needs Trust Fund - BNTF) et les ministères opérationnels. Une unité de coordination des programmes sera créée. La surveillance sera structurée en deux niveaux principaux. En premier lieu, la surveillance des résultats intermédiaires mettra l'accent sur les progrès de la lutte contre la pauvreté en termes de revenus, sur l'amélioration des conditions de santé, d'éducation et de participation des pauvres. La plupart des informations pour cette surveillance de résultats seront tirées (a) des enquêtes auprès des ménages et obtenues de certains exercices répétitifs du Bureau des Statistiques, du Ministère de la santé, du Ministère de l'éducation et du SPS ; (b) des programmes d'investissement du secteur public et (c) des statistiques portant sur les indicateurs d'entrée et de sortie des ministères opérationnels.

En second lieu, une surveillance régulière sera mise en place pour les données d'entrée requises pour la lutte contre la pauvreté. Ceci implique un suivi des dépenses publiques consacrées aux activités de lutte contre la pauvreté. Un tel suivi comprendra l'analyse périodique des bénéfices des dépenses publiques et de l'efficacité des secteurs dans l'utilisation des fonds. Dans certaines circonstances, la surveillance impliquera l'obtention d'informations sur les principales données d'entrée requises dans chaque secteur pour une fourniture efficace des services : les enseignants et les livres dans le secteur de l'éducation, ou les fournitures de médicaments dans le cas des institutions de soins de santé. La surveillance devra se poursuivre de manière permanente et il sera nécessaire d'organiser un débat public sur la composition des dépenses publiques.

Les organisations non gouvernementales (ONG) joueront un rôle déterminant dans la mise en œuvre du programme de pauvreté, car les ressources du secteur public et leurs capacités d'implémentation sont limitées. Dans ce contexte, le gouvernement appuiera la création d'une organisation destinée à chapeauter et à coordonner les activités des ONG, la formation d'ONG au niveau des communautés de village et l'implication des conseils démocratiques de quartier dans la planification et l'exécution des programmes.

**Nicaragua.** Le gouvernement évaluera l'évolution de la pauvreté et analysera les performances de la stratégie de lutte contre la pauvreté, sur base des objectifs convenus et des indicateurs intermédiaires. En parallèle, et pour compléter cette surveillance et cette évaluation, le gouvernement maintiendra une étroite surveillance des indicateurs macroéconomiques et de la marche des réformes structurelles convenues.

Le Secrétariat technique de la Présidence (SETEC) dirigera l'effort de coordination institutionnelle. Cet effort exigera également le soutien déterminant des représentants de la société civile et de la communauté des donateurs pour réunir les capacités d'un système de surveillance et d'évaluation participatif et efficace. Le système de surveillance et d'évaluation sera construit sur les structures gouvernementales existantes et sur les instruments disponibles pour la mesure de la pauvreté et des programmes du CSLP. La Banque du Nicaragua assurera le suivi des principales variables macroéconomiques, le Ministère des Finances planifiera et surveillera le budget du gouvernement, et le SETEC suivra les performances physiques et financières de l'investissement public, y compris des programmes financés au travers du fonds d'aide sociale complémentaire. L'Institut National des Statistiques et du Recensement (INEC) collectera et traitera les statistiques socioéconomiques.

**Rwanda.** Le CSLP intérimaire et le CSLP lui-même sont susceptibles de soulever un large éventail de questions politiques qui devront faire l'objet d'un suivi. La responsabilité doit être attribuée à des institutions spécifiques sous la direction générale du Programme National de Lutte contre la Pauvreté. Le Comité Interministériel s'appuiera sur le Comité de Direction et sur le Comité Technique du programme.

Le processus du CDMT suppose la définition d'indicateurs précis pour les données d'entrée et de sortie pour tous les secteurs des dépenses publiques. Il est particulièrement important de définir des indicateurs de données de sortie pour les secteurs des programmes prioritaires. Le département du budget du Ministère de l'Economie et des Finances (MINECOFIN) coopère avec tous les autres ministères pour développer une batterie de mesures de données finales dont une liste a déjà été préparée. La surveillance de l'évolution de la pauvreté sera coordonnée par l'Observatoire de la Pauvreté dans le cadre du Programme National de Lutte contre la Pauvreté. Cette unité a été récemment créée et développe une batterie de mesures de la pauvreté qui seront régulièrement vérifiées. En outre, des études spécifiques sur la pauvreté seront lancées au Rwanda. L'unité travaillera en étroite collaboration avec le département statistique de MINECOFIN, qui publie annuellement les indicateurs de développement du Rwanda, ainsi qu'avec les systèmes d'informations de gestion des ministères opérationnels.

Le Rwanda dispose actuellement d'une base de statistiques réduite en raison de la destruction de l'infrastructure statistique du pays au cours de la guerre. Afin de pouvoir définir des objectifs de développement significatifs et de surveiller les progrès réalisés au cours des années dans la lutte contre la pauvreté et la recherche du développement durable, il est essentiel de bénéficier de statistiques nationales précises. Le gouvernement essaie de reconstruire le système statistique. Les statistiques sont essentielles pour planifier et surveiller les stratégies de lutte contre la pauvreté et mettre en œuvre un cadre de développement. Le développement d'un système statistique requiert l'existence d'un programme priorisé de statistiques nationales dans lequel des enquêtes différentes sont menées régulièrement et peuvent être comparées dans le temps.

## Etude de cas E.2 Utilisation du SGDD dans le cadre du CSLP

Le but du SGDD est de permettre aux pays d'améliorer la qualité des données produites par les systèmes statistiques. Il réalise cet objectif en fournissant des outils destinés à faciliter l'identification des changements requis dans les systèmes statistiques, en particulier par l'élaboration de plans de développement statistiques. Ces plans de développement envisagent le système statistique dans son ensemble. De cette manière, la tâche consistant à introduire des priorités telles que la surveillance et l'évaluation des progrès dans la lutte contre la pauvreté se trouve simplifiée, et l'attribution des ressources est rendue plus efficace.

Le SGDD comporte quatre catégories de données sociales et démographiques : population, éducation, santé et pauvreté. Bien qu'elles ne représentent pas toute la gamme des statistiques importantes pour la définition ou la surveillance de politiques sociales, ces catégories couvrent des zones d'activité statistique importantes et les informations produites sont cruciales pour le fonctionnement des gouvernements, les activités des organisations non gouvernementales et internationales, ainsi que pour l'ensemble de la société civile.

La préparation de CSLP dans des pays tels que la Bolivie, la Côte d'Ivoire, la Mauritanie et l'Ouganda a également été favorisée par l'utilisation du cadre du SGDD.

## Etude de cas E.3 La structure des systèmes statistiques nationaux

Une agence statistique nationale est une unité du gouvernement dont la principale fonction est la compilation et l'analyse des données, ainsi que la diffusion d'informations pour des motifs statistiques. Une agence de statistique peut porter la dénomination de bureau, centre ou office à la condition toutefois qu'elle constitue une unité distincte.

Il n'existe pas de méthode simple qui permette de structurer une agence statistique nationale de manière qu'elle réalise ces activités. En fonction des besoins, des ressources et de la taille du pays, une agence statistique peut être structurée sur un modèle centralisé ou décentralisé, ou combiner les deux. Voici quelques exemples de systèmes centralisés et décentralisés.

Le Bureau Central des Statistiques de Lettonie (BCS) fournit l'exemple d'un petit système centralisé. Le 1er septembre 1919, le cabinet des ministres de la République de Lettonie a créé l'Office Statistique de l'Etat et a adopté son règlement interne d'activités. Les statistiques lettonnes sont basées sur un principe de forte centralisation. Au cours des années suivantes, sept sections ont été créées, démographique, agricole, générale, industrielle, commerce extérieur, commerce intérieur, prix et main d'œuvre.

L'Office Central des Statistiques (OSC) de la République Socialiste Soviétique de Lettonie, créé après la seconde guerre mondiale, opérait au sein de la structure soviétique. Dans le cadre d'une économie

planifiée, la méthodologie des travaux statistiques, ainsi que les méthodes de collecte et de traitement des données étaient fortement centralisées et régulées. Lorsque le pays a recouvré sa souveraineté, le Bureau Central des Statistiques de Lettonie a entrepris de développer le système statistique sur de nouvelles bases, déterminées par le passage du pays à une économie de marché.

Le BCS est une administration publique qui fonctionne sous la supervision du Ministère de l'Economie et est responsable de l'organisation des travaux statistiques en République de Lettonie. Dans l'exécution de ses tâches professionnelles, il est totalement indépendant des pouvoirs de l'état ou des administrations publiques, ainsi que des partis et des mouvements politiques.

L'activité du BCS est régulée par la loi sur les statistiques publiques votée par la Saeima le 6 novembre 1997, par le règlement du BCS, par un programme annuel public d'informations statistiques approuvé par le cabinet des ministres, ainsi que par d'autres textes législatifs. La tâche fondamentale du BCS consiste à établir un système unifié d'informations statistiques fondé sur les normes et la méthodologie internationales.

Le système statistique public est centralisé sur le plan fonctionnel et décentralisé sur le plan géographique. Sa structure comprend un bureau central et des bureaux statistiques locaux. Ces bureaux locaux sont installés dans tous les districts administratifs et dans les principales villes. En 2000, le système du BCS employait 390 personnes, dont 56 pour cent travaillaient au bureau central et 44 pour cent dans les bureaux locaux. Sur le plan structurel, le bureau central du BCS est constitué de sept départements. Ceux-ci sont appuyés par quatre divisions indépendantes qui ne sont pas reprises dans les structures des départements.

L'Office Central des Statistiques de Maurice constitue un autre exemple de structure centralisée pour un petit pays. Il fonctionne comme une division du Ministère du Développement Economique et de la Coopération Régionale.

L'OCS a été créé en 1948. C'est l'organisme officiel responsable de la collecte, de la compilation, de l'analyse et de la diffusion de toutes les données statistiques officielles liées aux aspects de l'activité économique et sociale du pays. Les seuls champs qui échappent à l'action de l'OCS sont les suivants : la santé et le planning familial, qui relèvent du Ministère de la Santé ; la pêche, qui dépend de la division de la pêche du Ministère de l'Agriculture ; et la monnaie, l'activité bancaire et la balance des paiements, qui dépendent de la Banque de Maurice.

L'OCS dispose d'un personnel technique de 160 personnes environ, dont 25 sont des professionnels qualifiés. Bien que le système statistique soit centralisé, des antennes statistiques ont été installées au sein de plusieurs ministères et de départements gouvernementaux de manière à assurer un service efficace en maintenant un contact étroit avec les utilisateurs de données dans de nombreux domaines. Actuellement, environ 65 employés de l'OCS sont ainsi déployés dans des antennes statistiques installées au sein de 13 ministères ou départements. Des discussions sont actuellement en cours pour la création de nouvelles antennes statistiques au sein du Département de la Justice et du Ministère de l'Environnement.

Un dernier exemple de système centralisé nous est fourni par Statistics Norway. Créé sous forme d'institution autonome en 1876, Statistics Norway dépend administrativement du Ministère des Finances. Son programme de travail et son budget sont décidés par le Parlement. Statistics Norway emploie environ 900 personnes et dispose d'un budget de 50 millions d'euros, dont 25 pour cent concernent des missions financées par les utilisateurs. Le système statistique norvégien est fortement centralisé et toutes les statistiques officielles, à de rares exceptions, sont produites par Statistics Norway. La loi de 1907 /1989 fixe le cadre légal des activités de Statistics Norway en tant qu'institution professionnelle indépendante chargée de la collecte, de la production et de la diffusion de statistiques officielles.

Le meilleur exemple de système statistique fortement décentralisé est celui des Etats-Unis. Les Etats-Unis ont commencé à collecter des données et à publier des statistiques bien avant qu'une agence statistique distincte ne soit constituée. Le Congrès a quelquefois légiféré à propos d'activités spécifiques de collecte et d'analyse de données, mais la loi organique autorisant la création d'une agence de statistiques est le plus souvent très générale. La première agence américaine de statistiques a été le Bureau du Travail. La deuxième, le Bureau du Recensement. Dans le premier cas, une demande soutenue du public pour des informations sur les conditions de travail des ouvriers a conduit à la formation du bureau sur base d'orientations très générales. Dans le deuxième cas, le Bureau du Recensement a hérité principalement de tâches exercées jusque là par d'autres organismes. Le Bureau de l'Agriculture possède également une agence de statistiques de création ancienne.

Les deux guerres mondiales et la Grande Dépression ont mis en évidence la nécessité de compter sur les statistiques pour les prises de décision dans le cadre du gouvernement fédéral et en dehors de celui-ci. Le nombre d'agences de statistiques s'est rapidement accru. Certaines de ces agences avaient un rôle analytique, tandis que d'autres ne s'intéressaient qu'à un sujet spécifique. Dans l'un et l'autre cas, la propre agence partage avec les utilisateurs potentiels des informations la responsabilité principale de la définition de ses programmes et de ses priorités. Dans un premier temps, beaucoup de ces agences assumaient également des fonctions d'analyse politique pour leurs chefs de département. Plus récemment, l'analyse politique a plutôt été réservée à des unités séparées qui n'ont pas le statut d'agences statistiques.

Une des raisons qui militent en faveur de la création d'agences statistiques séparées plutôt que de laisser les activités de compilation et de diffusion à la charge d'un organisme administratif plus vaste est la volonté de mettre l'accent sur les principes et les qualités d'une agence statistique efficiente. Une autre raison est la volonté d'encourager la recherche et le développement de nouvelles informations dans un domaine d'intérêt public particulier. Les agences de statistiques diffusent des données à des fins purement statistiques et non pour des applications administratives ou réglementaires.

Un cadre pour la planification des statistiques fédérales américaines pour les années 1980 (Département du Commerce des Etats-Unis, 1978) a classé 38 agences en cinq groupes :

1. Agence de coordination générale
  - Office de politique statistique auprès de l'Office de l'Information et des Affaires réglementaires, Office de la Gestion et du Budget
2. Principales agences de collecte à finalités multiples
  - Bureau du Recensement, Département du Commerce
  - Bureau des Statistiques du Travail, Département du Travail
  - Service National des Statistiques Agricoles, Département de l'Agriculture
3. Agences de collecte de données à finalités multiples sur un domaine particulier
  - Bureau des statistiques, Département de la Justice
  - Bureau des Mines, Département de l'Intérieur
  - Administration de l'emploi et de la formation, Département du Travail
  - Administration de l'information concernant l'énergie, Département de l'Energie
  - Agence de Protection de l'Environnement
  - FBI (Federal Bureau of Investigation), Département de la Justice
  - Service des impôts sur le revenu (IRS), Département du Trésor
  - Centre National des Statistiques de l'Education, Département de l'Education
  - Centre National des Statistiques de la Santé, Département de la Santé et des Services Humanitaires
  - Bureau du Secrétaire Adjoint pour le Développement et la Recherche Politique, Département du Logement et du Développement Urbain
4. Principales agences d'analyse à finalités multiples
  - Bureau d'analyse économique, Département du Commerce
  - Antennes économiques au sein du Département de l'Agriculture
  - Federal Reserve Board
  - Bureau du Secrétaire Adjoint pour la Planification et l'Evaluation, Département de la Santé et des Services Humanitaires
  - Bureau de Recherches et de Statistiques, Administration de la Sécurité Sociale, Département de la Santé et des Services Humanitaires
  - Administration des Programmes Spéciaux et de Recherche, Département des Transports
5. Agences de collecte et d'analyse de programmes

En outre, 19 agences ayant des activités statistiques ont été répertoriées, mais les unités spécifiques n'ont pas été identifiées. Ces agences concernent aussi bien l'administration de lutte contre l'alcoolisme ou la drogue que l'administration de la santé mentale ou des vétérans.

Un autre exemple de système décentralisé peut être trouvé au Mexique, avec l'Institut National des Statistiques, de la Géographie et de l'informatique (INEGI). C'est l'agence responsable de l'intégration des systèmes mexicains d'informations statistique et géographique ainsi que de la promotion et de l'orientation du développement informatique dans le pays.

L'INEGI possède une structure centrale constituée par sept bureaux généraux :

1. Le Bureau Général des Statistiques
2. Le Bureau Général de la Comptabilité Nationale
3. Le Bureau National de la Géographie
4. Le Bureau Général de la Cartographie et du Cadastre
5. Le Bureau National de la Politique Informatique
6. Le Bureau National de la Diffusion
7. Les Services Administratifs

Deux des sept bureaux sont chargés de produire des informations statistiques sur les problèmes sociaux, démographiques et économiques ; deux sont chargés des informations géographiques, écologiques et territoriales ; une est responsable de la politique informatique ; une autre de la diffusion et une, enfin, est en charge des questions administratives. L'INEGI possède aussi une structure régionale qui lui permet de contrôler les demandes d'informations des différentes zones du pays et d'y répondre.

Dans un effort de modernisation des systèmes mexicain d'informations statistiques et géographiques, l'INEGI a implanté au cours des dernières années un programme exhaustif et synchronisé qui recouvre plusieurs éléments. En termes structurels, les éléments les plus importants du programme de modernisation sont la décentralisation et le nouveau cadre administratif. Dans le cadre de l'élément de décentralisation, la stratégie initiale supposait l'achèvement du transfert du siège social de l'INEGI de la ville de Mexico vers celle d'Aguascalientes. Cette décision a entraîné la construction et l'adaptation des bâtiments pour permettre l'installation des services, ainsi que le déplacement de 1.000 des 3.000 familles du personnel vers Aguascalientes.

Parallèlement, les 10 bureaux régionaux ont été renforcés par l'octroi de nouvelles fonctions et par l'adjonction de ressources supplémentaires sur le plan humain, financier et matériel. En outre, un bureau de l'INEGI a été implanté dans chacun des 32 états. L'INEGI a ainsi augmenté sa présence locale et régionale, ce qui lui a permis de mieux rencontrer les besoins des utilisateurs de ses informations dans tout le pays. Dans ce nouveau cadre, l'institut a pu obtenir l'autonomie technique et administrative nécessaire pour l'accomplissement de ses missions.

## **Etude de cas E.4 Révision de l'organisation et de la gestion d'un système statistique en Afrique**

Préoccupé par la baisse de quantité et de qualité des statistiques africaines, le Plan d'action d'Addis Abéba pour le développement des statistiques en Afrique a recommandé d'entreprendre une analyse détaillée des capacités statistiques africaines et des lacunes des différents pays dans ce domaine. Trois catégories de pays ont été identifiées et un modèle alternatif d'évaluation a été affecté à chacune de ces catégories. Le premier groupe de pays reprend ceux qui disposent d'un nombre suffisant d'experts nationaux pour entreprendre une telle évaluation sans recourir à l'assistance externe. Le deuxième groupe comprend ceux pour lesquels il serait nécessaire de prévoir l'adjonction à l'équipe d'un ou de deux spécialistes internationaux. Le troisième groupe, enfin, reprend les pays pour lesquels l'équipe doit être constituée en majorité de spécialistes internationaux. Le processus de révision doit déterminer dans un premier temps les données requises au minimum pour définir, surveiller et évaluer la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, puis pour définir l'infrastructure de production requise pour faire face à ces besoins. Le modèle de base pour évaluer les besoins statistiques comprend les étapes suivantes :

- Réviser les résultats actuels et évaluer leur importance pour les utilisateurs.
- Déterminer les produits statistiques prioritaires au niveau national, leur contenu et leur périodicité.
- Définir le système de production des informations, y compris en ce qui concerne les capacités de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des données.
- Proposer un cadre législatif et institutionnel approprié.
- Proposer un plan de développement statistique.

Parmi les pays africains, peu sont ceux pour lesquels une documentation appropriée permet de lancer une évaluation des besoins. Cependant, les cas du Kenya, de la Namibie et du Tchad peuvent illustrer l'expérience acquise.

L'expérience du Kenya est un exemple d'approche exhaustive comprenant l'étude des besoins statistiques actuels d'un pays en vue de la préparation de plans de développement statistiques à moyen et à long terme. Ces plans couvrent tous les aspects du système statistique national, y compris les mesures de renforcement institutionnel et légal. Ils ont été exécutés intégralement par des experts kenyans. Une force de travail de 17 experts, constituée par des utilisateurs et des producteurs d'informations statistiques, a mené à bien la révision. Ces experts provenaient des ministères, des parastataux, du secteur privé, des institutions académiques et des instituts de recherche. Cette étude exhaustive a débouché sur un plan de développement statistique intégré qui recommandait (a) la restructuration du Service Central des Statistiques en un organe indépendant, responsable de ses décisions ; (b) une meilleure accessibilité aux données pour la communauté des utilisateurs et (c) une meilleure coordination des activités statistiques entre utilisateurs et producteurs.

L'évaluation des besoins de la Namibie a démarré par une mission auprès de l'OSC d'un groupe de conseillers internationaux appartenant à plusieurs agences. Ce groupe a mis au point un cadre de statistiques sociales, démographiques et économiques, en tenant compte les ressources nationales et les possibilités d'aide internationale. L'évaluation de la demande de statistiques s'est basée sur les conclusions d'un atelier entre utilisateurs et producteurs qui a fourni des recommandations pour le développement des statistiques en Namibie et sur l'instauration de programmes couvrant un large éventail de secteurs politiques. Un calendrier a été adopté, de même qu'un programme national d'enquêtes auprès des ménages.

Le Tchad a fait appel à une équipe d'experts internationaux qui a procédé à une évaluation des besoins avec l'aide des institutions existantes. L'étude a envisagé la façon d'améliorer la coordination entre les fournisseurs et les utilisateurs de statistiques. La fiabilité et la ponctualité des informations produites ont été ordonnées en trois catégories : rapports multisectoriels et économiques, rapports sectoriels et rapports occasionnels. Une stratégie en deux étapes a été proposée pour le renforcement des capacités locales : des mesures à court terme orientées sur l'amélioration immédiate de la production et de la diffusion des données existantes, et des mesures à moyen et long terme visant à renforcer les capacités institutionnelles dans les domaines de la collecte, du stockage et de l'analyse des données. Des actions spécifiques ont également été menées, notamment par la création d'une capacité de surveillance permanente et par le renforcement des capacités des producteurs en termes de ressources humaines et matérielles.

## **Etude de cas E.5 Un exemple d'évaluation des besoins de formation et de gestion des ressources humaines : le cas du Malawi**

L'Office National des Statistiques (ONS) est la principale agence officielle de statistiques du Malawi. Il s'agit d'un département gouvernemental dirigé par le commissaire au recensement et aux statistiques, qui dépend du Ministère des Finances et du Secrétariat de la Présidence et du Cabinet. Il opère dans un cadre législatif qui s'appuie sur la loi de 1967 sur les statistiques. L'ONS a développé son premier plan stratégique en 1996. Le plan a été décidé par le ministre des finances pour couvrir une période de cinq ans, de 1996 à 2000. Ce plan prévoyait un certain nombre de modifications, d'améliorations et d'activités, en ce compris une réforme structurelle et la création d'un Comité National des Statistiques (CNS). En 1999 la dotation de personnel prévoyait 346 personnes, mais seuls 222 postes étaient pourvus.

### **E.5.1 Développement du plan de formation et de gestion des ressources humaines**

Etant donné que l'ONS avait déjà mis en place un plan stratégique, le plan de formation et le développement de politiques destinées à guider et à renforcer la gestion des ressources humaines (GRH) ont été développés dans ce cadre. Il était important d'envoyer des signaux corrects au personnel et à la direction à propos de la cohérence du plan de formation et de la façon de le développer.

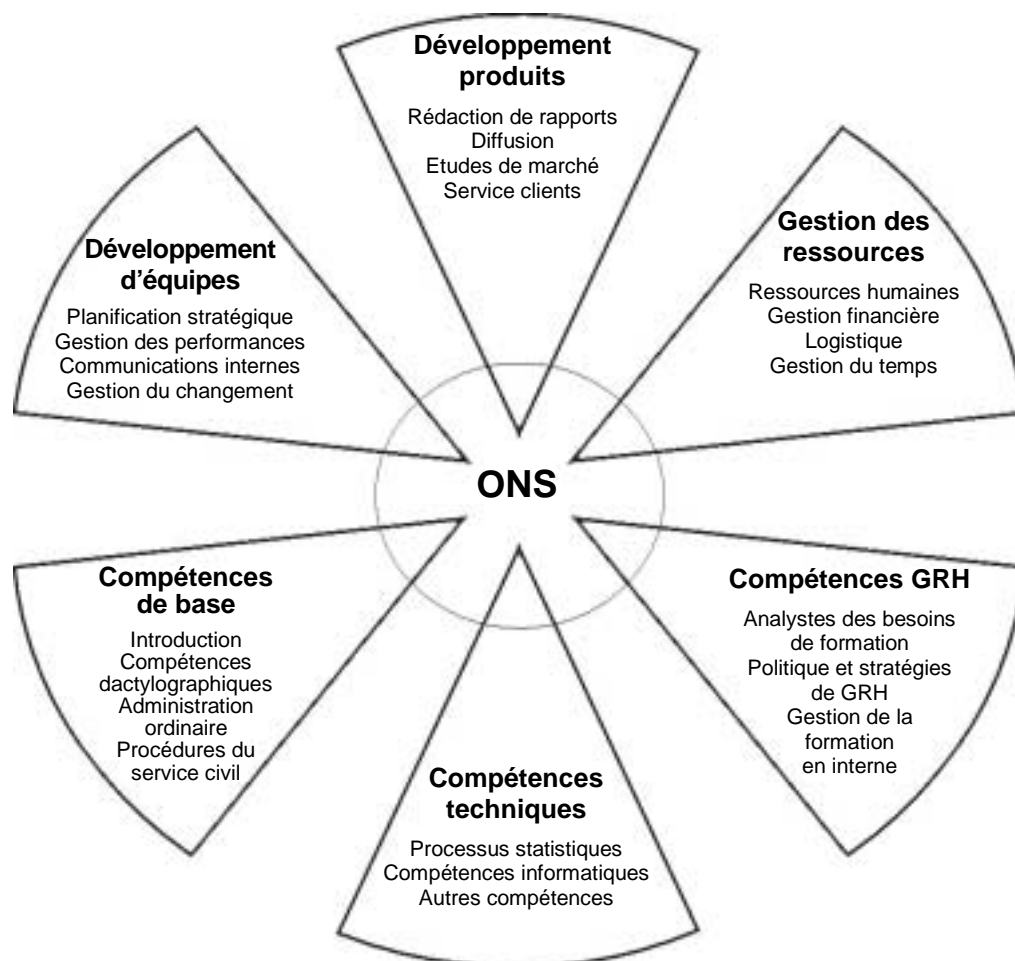
La formulation de la politique de GRH et son implémentation relèvent de la Division des Ressources Humaines de l'ONS, sous le contrôle général et l'orientation du comité de formation. Les fonctions de la division sont d'identifier les opportunités de formation, l'analyse des besoins en cette matière et l'évaluation des activités de formation.

Sur base de conversations avec le personnel, mais aussi de l'examen du plan stratégique et des fonctions, un cadre général a été établi pour permettre le déploiement des types d'options de développement du personnel et d'opportunités de formation appropriées à l'ONS (voir figure E.5.1). Ce cadre contenait six grands domaines de formation et de développement.

1. La gestion des ressources, qui recouvre tous les aspects de la gestion des personnes et des compétences qui y ont trait, telles que les capacités de délégation, la gestion du temps, les qualités de supervision, etc.
2. La gestion des ressources humaines, qui recouvre les compétences spécialisées de GRH telles que la capacité d'analyse des besoins de formation, le développement d'une politique de GRH et la gestion du plan de formation.
3. Les compétences techniques, qui se signalent comme le segment de formation le plus vaste pour l'ONS, puisqu'il recouvre toutes les options de formation et de développement dans le domaine statistique, mais aussi cadres spécialisés tels que la cartographie, la comptabilité et bien d'autres.
4. Les compétences de base, y compris dans des domaines tels que les programmes d'introduction, l'informatique fondamentale et l'utilisation du traitement de texte, les tâches administratives et les compétences requises par le personnel d'appui.
5. La constitution des équipes, qui recouvre les compétences nécessaires à la mise en place d'une équipe professionnelle performante, en analysant le rôle et les responsabilités de chacun.

6. Le développement produits : étant donné que l'ONS est connu au travers de ses « produits », il est essentiel de mettre l'accent sur les techniques les plus récentes pour les moyens de diffusion imprimés ou électroniques.

**Figure E.5.1. Domaines de développement de la formation**



**Tableau E.5. Besoins de formation identifiés**

| <i>Domaines de formation</i>  | <i>Compétences nécessaires</i>                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Groupe ciblé</i>                                                                                                                                                                 | <i>Méthodes de formation</i>                                                                                                  |
|-------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Développement produits</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rédaction de rapports statistiques</li> <li>• Présentation des rapports statistiques</li> <li>• Diffusion par ordinateur et par Internet</li> <li>• Produits marketing</li> <li>• Etude de marché</li> <li>• Communication avec les clients</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Statisticiens professionnels</li> <li>• Autres personnes chargées de la préparation des rapports et des bulletins d'information</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• En interne</li> <li>• Cours formels</li> <li>• Détachement /tutorat, etc.</li> </ul> |
| <b>Gestion des ressources</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Gestion du temps</li> <li>• Délégation</li> <li>• Réunions</li> <li>• Supervision, etc.</li> <li>• gestion financière,</li> <li>• Logistique</li> </ul>                                                                                                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Tous les cadres supérieurs et les cadres moyens</li> <li>• Autres personnes revêtues de responsabilités importantes</li> </ul>             | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Formelle</li> </ul>                                                                  |

Tableau E.5. Besoins de formation identifiés (suite)

| Domaines de formation                                 | Compétences nécessaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | Groupe ciblé                                                                                             | Méthodes de formation                                                                                                                                                                                                            |
|-------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Compétences de gestion des ressources humaines</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse des besoins de formation</li> <li>Gestion de la formation en interne</li> <li>Politique et stratégie de DRH</li> <li>Surveillance et évaluation de la formation</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | <ul style="list-style-type: none"> <li>Directeurs de RH</li> </ul>                                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>En interne</li> <li>Externe (certificat /diplôme)</li> </ul>                                                                                                                              |
| <b>Compétences techniques</b>                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Procédures et processus statistiques</li> <li>Manipulation des données</li> <li>Conception et mise en œuvre d'enquêtes et de recensements</li> <li>Théorie d'échantillonnage et procédures d'estimation</li> <li>Analyse statistique</li> <li>Compétences informatiques</li> <li>Progiciels standards (traitement de texte, tableurs, etc.)</li> <li>Gestion de bases de données et SIG</li> <li>Progiciels statistiques spécialisés</li> <li>Autres compétences</li> <li>Cartographie</li> <li>Impression</li> <li>Comptabilité</li> <li>Administration et entrepôts</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout le cadre statistique</li> <li>Autres spécialistes</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>En interne</li> <li>Informelle, sur le tas</li> <li>Formation autodidacte</li> <li>Cours abrégés</li> <li>Formation académique (certificat, diplôme, licence, troisième cycle)</li> </ul> |
| <b>Compétences de base</b>                            | <ul style="list-style-type: none"> <li>Programme d'admission</li> <li>Procédures du service civil</li> <li>Compétences informatiques et dactylographiques de base</li> <li>Administration ordinaire</li> <li>Groupes ciblés</li> <li>Tous les nouveaux entrants</li> <li>Etat civil</li> <li>Personnel administratif</li> <li>Employés aux statistiques</li> <li>Autre personnel d'appui</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout le personnel</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours de qualification</li> <li>En interne</li> </ul>                                                                                                                                     |
| <b>Développement d'une équipe</b>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>Gestion du changement</li> <li>Gestion du plan stratégique</li> <li>Gestion des performances</li> <li>Communications internes</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | <ul style="list-style-type: none"> <li>Tout le personnel</li> </ul>                                      | <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours formels</li> <li>En interne</li> </ul>                                                                                                                                              |

*Remarque :* Cette étude de cas est basée sur un rapport préparé en 1999 par des consultants pour l'Office National des Statistiques (ONS), au Malawi. L'objectif du rapport était de réviser les besoins de développement organisationnel de l'ONS, pour aider l'agence à renforcer sa gestion des ressources humaines et à préparer un plan de formation. Ce rapport faisait partie d'un programme d'appui stratégique à long terme pour l'ONS, financé par le Département Britannique pour le Développement International (DFID). Nous adressons nos remerciements au commissaire aux statistiques et au DFID qui nous ont autorisés à utiliser ce matériel.

## Etude de cas E.6 Exemples de législations récentes en matière de statistiques

Une législation appropriée est vitale pour le bon fonctionnement d'un système statistique. La plupart des pays possèdent une législation formelle sur les statistiques qui précise les responsabilités et les missions de l'agence de statistiques et qui décrit la structure organisationnelle du système national de statistiques. Cette loi règle également les relations entre les fournisseurs et les utilisateurs de données, y compris la fourniture d'informations individuelles, ainsi que les règles pour la transmission obligatoire d'informations. Elle octroie en outre des garanties de confidentialité et de non-divulgence des informations reçues. Voici quelques exemples de lois statistiques, parmi lesquelles certaines sont relativement détaillées et d'autres très brèves.

En 1975, la Nouvelle-Zélande a édicté une loi détaillée pour le domaine des statistiques. Cette loi est venue consolider et amender la loi de 1955 sur les statistiques. Elle prévoit l'élaboration de statistiques officielles et la création d'un Bureau du Statisticien du Gouvernement. Elle établit en outre l'indépendance du Statisticien du Gouvernement dans l'exécution des tâches du bureau. Elle comporte une analyse et six autres chapitres, soit au total 50 articles qui vont de « Titre abrégé » à « Abrogation et révocations ».

- Analyse
- Chapitre I : Statistiques officielles
- Chapitre II : Statisticien du département et du Gouvernement
- Chapitre III : Recensement de la population et des résidences
- Chapitre IV : Collecte de statistiques par le Département (par ex., « Sécurité de l'information »)
- Chapitre V : Infractions et sanctions
- Chapitre VI : Dispositions diverses

La loi de la République de Belarus sur les statistiques de l'état a été approuvée par le Conseil de la République le 30 janvier 1997. Cette loi détermine la procédure organisant les statistiques de l'état et règle les relations légales associées à l'activité statistique publique des autorités, des ministères et des autres administrations qui tiennent des statistiques pour l'état. La loi compte six sections principales constituées de 17 articles.

- Section I. Dispositions générales
- Section II. Organisation des statistiques de l'état (par ex. « Financement et approvisionnement matériel et technique des autorités statistiques de l'état »)
- Section III. Présentation et utilisation des informations statistiques
- Section IV. Droits et obligations des autorités statistiques de l'état
- Section V. Sanction des infractions à cette loi
- Section VI. Dispositions finales

La loi sur les statistiques de la République d'Afrique du Sud a été votée par le Parlement en 1999. Elle prévoit la désignation d'un Statisticien Général à la tête de Statistics South Africa, la création d'un Conseil des Statistiques dont il définit les fonctions, abroge certaines législations et règle des questions connexes. Le Statisticien Général est chargé de la collecte, de la production et de la diffusion des statistiques officielles et d'autres statistiques. Il est responsable de la réalisation d'un recensement de la population et de la coordination entre les producteurs de statistiques.

### **Contenu de la loi**

1. Définitions
2. Motifs de la loi
3. But des statistiques officielles et principes statistiques
4. Statut de Statistics South Africa
5. Missions et pouvoirs du Ministre
6. Désignation et durée du mandat du Statisticien Général
7. Missions et pouvoirs du Statisticien Général
8. Création du Conseil des statistiques
9. Durée du mandat des membres du conseil
10. Réunions du conseil
11. Comités du conseil
12. Rémunération des membres du conseil et de ses comités
13. Tâches et pouvoirs du conseil

14. Coordination statistique entre organes de l'état
15. Entrée dans les locaux et inspection de ceux-ci
16. Obligation de répondre aux questions
17. Confidentialité et divulgation
18. Infractions et sanctions
19. Références à d'autres lois ou documents
20. Abrogation de lois et épargne
21. Titre abrégé

L'Indonésie a voté une loi sur les statistiques en 1997. La précédente, qui datait de 1960, avait été récemment révisée et améliorée pour faire face aux développements les plus récents en matière d'offre et de demande d'informations produites par les services de statistiques. La nouvelle loi, qui porte le numéro 1611997, a été édictée en mai 1997. Elle accorde un rôle plus important au BPS (Statistics Indonesia) et clarifie la distribution des responsabilités entre le BPS, les unités statistiques d'autres agences gouvernementales et le secteur privé. Le BPS est responsable de la compilation des statistiques de base, à savoir les statistiques utilisées par les décideurs politiques et les utilisateurs en général pour un grand nombre de finalités. Les départements respectifs du gouvernement compilent les statistiques sectorielles utilisées à titre interne, en appui des fonctions et des tâches des agences. Le secteur privé peut collecter des données statistiques pour satisfaire les besoins spécifiques des entreprises, qui requièrent ordinairement des données de type micro. Le BPS est également le centre de référence ou la chambre de compensation des statistiques, car les résultats de toutes les statistiques sectorielles doivent lui être soumises. Toute entreprise privée conduisant une activité statistique doit fournir un résumé de son activité statistique au BPS. Le BPS fonctionne également comme agence de coordination des activités statistiques au niveau central et régional (province ou district).

## Etude de cas E.7 Contrats de performances pour les agences de statistiques

Etant donné qu'elles fournissent des informations essentielles pour le débat public et la prise de décision à différents niveaux de la société, les agences nationales de statistiques (ANS) doivent considérer la qualité de leurs produits et services avec le plus grand sérieux. Les performances des ANS et, bien entendu, de l'ensemble des services publics, a fait l'objet d'un examen attentif dans de nombreux pays ; en conséquence, la gestion de la qualité s'est transformée en un point d'attention particulière pour de nombreuses ANS. Celles-ci semblent adopter des approches différentes de la gestion de la qualité, motivées sans doute par les nombreuses facettes de la qualité des statistiques officielles. Il est entendu de manière universelle que les statistiques officielles doivent être pertinentes, opportunes et exactes, mais elles doivent aussi être produites d'un manière efficiente et sans charge excessive pour les fournisseurs de données. Trois exemples de ce genre de programmes sont présentés ci-dessous.

En 1996, Statistics Netherlands (SN) a adopté un programme exhaustif de qualité sous la forme d'un plan d'entreprise. Ce plan couvre les directives de qualité et l'audit statistique. En ce sens, l'accent de l'audit est mis sur la qualité du processus de production statistique. Le plan stratégique de SN a défini six objectifs majeurs, avec pour but ultime de créer une organisation dynamique sur base d'un budget raisonnable :

1. Un programme de travail pertinent
2. Une charge de réponse considérablement réduite
3. Des informations statistiques efficaces
4. Un système exhaustif de gestion de la qualité
5. Un personnel convenablement formé et motivé
6. Une organisation efficiente, bien gérée et souple

L'audit statistique a été introduit comme une forme d'aide et de conseil destiné à améliorer les performances et non comme une forme de surveillance visant à découvrir les défaillances. Cependant, si les auditeurs découvrent des lacunes et des manières d'agir non professionnelles, ils les signalent et en discutent avec la direction. De même, dans la discussion finale des rapports d'audit, des accords sont négociés sur la meilleure façon d'obtenir des progrès spécifiques. L'audit statistique poursuit trois objectifs :

- vérifier dans les faits les actions entreprises en termes de gestion de la qualité dans les départements statistiques ;
- générer des suggestions pour l'amélioration de la gestion de la qualité ; et
- déterminer les meilleures pratiques et incorporer celles-ci dans les directives des systèmes de qualité.

Pour obtenir de l'expérience en matière d'audit statistique, SN a procédé à deux audits pilotes en 1996. Suite à l'une de ces opérations, le code de conduite suivant a été adopté :

- Le but principal des audits de SN est d'identifier, au sein des différents secteurs, les points forts et les points faibles des processus statistiques et la manière de les améliorer. En un sens, un audit agit comme un miroir pour ceux qui y sont soumis.
- Un plan d'audit fera partie des contrats de gestion entre les directeurs de division et le directeur général. Chaque processus statistique d'un département doit faire l'objet d'un audit tous les cinq ans.
- Les audits sont organisés et coordonnés par un secrétariat d'audit qui relève du directeur général.
- Les missions d'audit sont menées par des équipes de trois auditeurs, sélectionnés sur base de leurs compétences spécifiques. Un groupe de 25 auditeurs sera formé et envoyé régulièrement en mission. Ses actions seront normalement surveillées par le secrétariat de l'audit.
- Avant le démarrage d'un audit, les procédures et la planification seront mises au point en accord avec le directeur du département.
- Le directeur du département est responsable de l'approvisionnement de la documentation appropriée, y compris de la liste des employés et de leurs tâches, des instructions de travail, des listes de contrôle, des manuels et des directives existantes en termes de contrôle de qualité. Le directeur désigne également une personne chargée des contacts pour son secteur.
- Au cours d'un atelier, le secrétariat d'audit instruit l'équipe sur la mise en œuvre de sa mission. Le champ d'action de la mission est également précisé (en ce compris les points qui requièrent une attention particulière).
- Le secrétariat de l'audit organise une réunion de présentation au cours de laquelle l'étendue et les procédures de la mission sont discutées. A l'issue de cette réunion, un schéma d'interview est établi (comprenant notamment la sélection finale des personnes à interviewer). Les interviews sont limitées à trois par jour et sont menées par deux auditeurs, car elles doivent s'effectuer dans une ambiance détendue. Les rapports des interviews sont réservés aux auditeurs. Cependant, tous les rapports sont communiqués aux personnes interviewées aux fins de correction.
- L'équipe d'audit rédige un projet de rapport qui est discuté en premier lieu avec le secrétariat de l'audit.
- Dans un deuxième temps, un membre du secrétariat d'audit et le chef des auditeurs discutent le projet de rapport avec le chef du département et la personne de contact.
- Le rapport d'audit est ensuite discuté au cours d'une réunion avec le chef du département et les personnes auditées.
- Le rapport d'audit final est rédigé et envoyé au directeur du département. Une copie est destinée au directeur général de SN.
- Le directeur du département dispose de trois mois pour réagir et dresser un plan d'améliorations sur base des recommandations.
- Un an après l'audit, un questionnaire est adressé au directeur du département afin de vérifier ce qu'il est advenu des recommandations.
- Au bout de cinq missions d'audit, le secrétariat de l'audit rédige un rapport résumé reprenant les principaux résultats afin d'en faire profiter également les autres départements. Ce rapport est discuté par le Comité de gestion pour l'audit et le contrôle de qualité et il est largement diffusé.

En Nouvelle-Zélande, un cadre d'évaluation de la qualité et des risques a été développé pour permettre l'analyse des risques d'un secteur de production ou de collecte de données qui ne répond pas aux normes de qualité ou aux performances attendues. Il a été conçu principalement comme guide d'évaluation des problèmes de qualité, mais il peut aussi indiquer les besoins d'investissements supplémentaires en capacités statistiques et informatiques permettant de réduire les risques ou d'améliorer les performances dans les secteurs qui intéressent les entreprises. Des évaluations régulières doivent mettre en évidence les améliorations intervenues dans les domaines moins satisfaisants, notamment dans ceux qui requièrent une attention particulière pour réduire les risques de mauvaises performances.

Le risque est évalué selon quatre grands critères dont aucun ne peut être considéré isolément. En particulier, un certain équilibre est requis entre les aspects de qualité, de ponctualité et de coût.

## E.7.1 Pertinence et direction

### ***Pertinence***

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- il existe une bonne compréhension des principaux utilisateurs et des nouveaux acteurs ;
- les besoins d'information et les normes de qualité associées sont régulièrement évaluées et définies au travers d'une consultation des utilisateurs ;

- il existe une bonne compréhension des orientations et des problèmes politiques, ainsi que du contexte dans lequel la politique est développée ;
- les principales priorités sont satisfaites ;
- l'information est produite avec la fréquence requise pour permettre une surveillance efficace des changements ;
- l'information donne un aperçu de ce que les principaux utilisateurs souhaitent mesurer, plutôt que de laisser aux utilisateurs le soin d'apporter des corrections ;
- les questionnaires, définitions et classifications traduisent des besoins et des situations contemporaines ;
- un équilibre existe dans la fréquence et les détails des données produites en fonction des priorités, de sorte que les besoins les moins importants sont satisfaits moins fréquemment ; et
- l'engagement des utilisateurs principaux et le financement des besoins de moindre priorité lorsque c'est nécessaire.

Les autres facteurs à considérer sont les suivants :

- Quels sont les principaux besoins non satisfaits par ordre de priorité ?
- Qu'est-ce qui devrait disparaître dans un scénario de réduction de 20 pour cent du budget et, inversement, que ferait-on avec un budget augmenté de 20 pour cent ?

### **Expertise**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- présence d'un personnel disposant de bonnes connaissances et d'une bonne compréhension du sujet, des données source, des concepts et des classifications pertinentes, des problèmes actuels et futurs, des éléments statistiques des opérations ;
- l'expertise est préservée et indifférente aux changements importants de personnel ;
- une bonne documentation, à jour, est accessible ;
- personnel en contact avec des contreparties dans d'autres agences statistiques, avec des utilisateurs clés et des experts compétents ;
- une bonne compréhension des principales utilisations des données, y compris par la population Maori ;
- une bonne compréhension des concepts et des questions de mesure liées aux statistiques des populations Maori et des autres minorités en général ; et
- les contributions apportées à des associations professionnelles compétentes et à des développements internationaux.

### **Adaptabilité et capacité de réaction**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- l'infrastructure de collecte des sources de données supporte une combinaison de données principales et complémentaires ;
- des systèmes souples, capables de réagir rapidement aux nouveaux besoins d'information, sont en place ; et
- il existe une capacité d'adaptation à faible coût des collectes de données et des systèmes de production d'informations à l'évolution des besoins.

## **E.7.2 Qualité**

### **Exactitude**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- mesures de qualité et indicateurs produits et surveillés régulièrement ;
- le carré de l'écart type correspond à la norme pour les besoins des principaux utilisateurs ;
- des définitions de données compatibles avec la compréhension des utilisateurs et des fournisseurs ;
- les hypothèses sur lesquelles reposent les principales mesures restent valables ;
- une politique de révisions informe les utilisateurs des améliorations apportées aux prévisions tout en évitant de créer la confusion par des changements insignifiants ;
- des différences insignifiantes et cohérentes existent entre les prévisions préliminaires et finales ; et
- l'échantillon est revu ou resélectionné régulièrement pour maintenir les erreurs d'échantillonnage dans certains paramètres de qualité.

## **Cohérence**

### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- toutes les données sources sont mesurées en fonction des normes (cadre, unités statistiques, définitions, classifications, processus) ;
- des données sont présentées dans un cadre, conjointement avec d'autres données importantes provenant d'autres sources ;
- des séries chronologiques à long terme permettent la répétition des mesures, et leurs ruptures éventuelles sont expliquées ou redressées ;
- les données d'entrée en provenance de sources différentes sont comparées et rapprochées ;
- les données de sortie sont cohérentes avec les autres sources ou peuvent faire l'objet d'un rapprochement avec elles ;
- des concordances permettent d'établir des relations avec les versions précédentes de la classification ou entre plusieurs classifications connexes ;
- cohérence entre les agrégats et les composants ; et
- les principales classifications sont maintenues pour assurer la cohérence au travers du temps et permettre les comparaisons requises par les utilisateurs, tout en fournissant des mesures des événements actuels ou émergents.

## **Interprétabilité**

### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- l'analyse entreprise pour trouver et présenter les principales conclusions des données et leurs corrélations ;
- des analyses saisonnières ou de tendance et d'autres techniques de correction standardisées sont utilisées pour accroître l'utilité des données et réduire les problèmes d'interprétation et de comparaison ;
- des normes de présentation sont utilisées pour les tableaux et les graphiques ; et
- les informations relatives, entre autres, aux méthodes et aux concepts, sont actualisées et directement mises à la disposition des utilisateurs.

## **Ponctualité**

### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- la ponctualité atteinte satisfait les principaux besoins des utilisateurs ;
- l'importance de la relation entre ponctualité et exactitude est bien comprise et l'équilibre entre les deux notions est assuré ;
- des résultats préliminaires sont produits pour rencontrer les contraintes des utilisateurs principaux ; et
- des dates de publication sont communiquées à l'avance et sont respectées.

## **E.7.3 Accessibilité et service**

### ***Accessibilité des informations***

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- les principales conclusions sont largement diffusées ;
- les informations relatives à la disponibilité des données (publiées ou non) sont connues directement ;
- des catalogues/répertoires sont disponibles pour le champ des statistiques ;
- les informations sont disponibles dans les formats et sur les supports requis par les utilisateurs ;
- les données sont publiées simultanément sur tous les supports ;
- les dates de publication sont annoncées à l'avance ;
- les informations sont abordables ; et
- les nouvelles technologies sont utilisées pour améliorer la présentation et l'accessibilité des données.

### ***Service client***

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- une assistance spécialisée est directement disponible ;
- des normes de délai sont établies pour la réponse aux demandes ;

- les normes de délai pour la réponse aux demandes sont respectés ;
- les manifestations de satisfaction ou de mécontentement des utilisateurs à propos des produits et des services sont observées ;
- il existe un support pour les enquêtes financées par les utilisateurs permettant de satisfaire des besoins spéciaux ou non prioritaires ; et
- il existe une tendance à la génération croissante de revenus (indicateur de l'étendue des services fournis).

## **E.7.4 Gestion**

### **Efficiences**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- les nouvelles technologies sont utilisées pour augmenter l'efficacité, la ponctualité ou la qualité ;
- des mesures d'efficacité sont surveillées pour tous les processus de production ;
- des paramètres de coût existent et sont utilisés dans l'élaboration des opérations de collecte de données ;
- des critères de qualité et de coût pour les données d'entrée sont fixés sur base de leur contribution à la qualité générale et au niveau d'erreur des résultats ; et
- la maintenance de systèmes à coût réduit est exigée.

### **Gestion des personnes interrogées**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- les formulaires de collecte des sources ont été testés auprès des personnes interrogées ;
- des méthodes de sélection sont utilisées pour gérer les chevauchements et la rotation des personnes interrogées ;
- les données administratives sont utilisées chaque fois que la chose est possible ;
- une compréhension actualisée existe à propos des sources d'information des personnes interrogées ;
- des informations sont fournies aux personnes interrogées sur la finalité de la collecte de données, etc. ;
- un système d'aide/de support est disponible ;
- des mesures de charge sont effectuées régulièrement ;
- la sécurité des informations est bien conçue ; et
- la confidentialité des versions est vérifiée.

### **Gestion des risques et des performances**

#### **Les indicateurs clés sont les suivants :**

- des canaux de communication sont établis et utilisés régulièrement avec tous les utilisateurs ;
- l'infrastructure des enquêtes est mise à profit pour satisfaire des demandes irrégulières ou moins fréquentes à un coût marginal à partir des enquêtes principales ;
- des normes sont fixées et revues régulièrement pour les principaux résultats ;
- des indicateurs de qualité (y compris de ponctualité) sont régulièrement mesurés et surveillés ;
- les problèmes et les suggestions d'amélioration sont enregistrés dans un journal et les actions font l'objet d'un suivi ;
- les erreurs et les problèmes identifiés au cours de l'analyse ou de l'édition des données ou encore sur le terrain, font l'objet d'un feed-back systématique au niveau de la conception du mécanisme de collecte ;
- la documentation relative aux normes, processus, etc. est à jour et accessible ;
- les résultats sont systématiquement analysés et validés avant publication ;
- les systèmes sont intégrés avec ceux de l'infrastructure des entreprises ;
- les informations concernant les méthodes etc. sont disponibles pour les utilisateurs ;
- Les informations relatives à la qualité sont communiquées aux utilisateurs ;
- il existe une philosophie d'amélioration permanente de la pertinence des résultats ;
- Une révision indépendante est effectuée régulièrement ;
- les données sont archivées ;
- les règles de sécurité et de confidentialité sont suivies ;
- un mécanisme de publication assure que les versions successives des résultats statistiques sont disponibles au moment prévu ;

- les métadonnées du SIM sont mises à jour au moment de la publication ; et
- les exigences de la législation sur les statistiques sont satisfaites.

Le plan d'action du Bureau Australien des Statistiques (ABS) discute en détail les questions relatives à la surveillance des performances. Les activités de l'ABS relatives aux processus d'évaluation et d'amélioration permanente peuvent être groupées en cinq grandes activités :

- Le processus de gouvernance d'entreprise
- Le processus de planification, y compris le cadre de révisions et d'améliorations
- La chambre de compensation des statistiques
- La collecte et l'analyse des statistiques dans l'utilisation des services
- Les améliorations et les mises à niveau du système

### E.7.5. Gouvernance d'entreprise

Le rôle de la gestion et du contrôle internes, ainsi que des organismes externes de conseil et de contrôle est le suivant :

Le Conseil consultatif australien des statistiques (ASAC) a été établi par la loi de 1975 pour aider l'ABS à remplir son rôle. Le Conseil collabore activement aux directives et aux priorités du programme de travail de l'ABS et présente des rapports annuels au Parlement. Le Conseil se réunit trois fois par an en mars, juillet et novembre.

**Comités supérieurs de gestion :** Une des principales caractéristiques de la gouvernance d'entreprise de l'ABS est le rôle joué par certains comités supérieurs de gestion tels que le Comité exécutif de gestion, le Comité d'audit, le Comité de stratégie des ressources humaines et le Comité de gestion des ressources information. La tâche de ces comités consiste à identifier les priorités de l'ABS, à assurer une planification et une implémentation adéquates en fonction de ces priorités, et à réaliser une surveillance efficace des activités de l'ABS.

Les opérations et les performances de l'ABS sont sujettes à une révision interne et externe. La révision interne consiste en :

- des révisions périodiques des collections statistiques et des fonctions de service ;
- une analyse comparative, élément essentiel de la stratégie d'estimation de la valeur des résultats statistiques et des activités de service internes de l'ABS ;
- des rapports annuels présentés lors des réunions du Comité exécutif de gestion par tous les statisticiens adjoints (du Bureau central) et tous les directeurs régionaux, comme décrit plus haut ; et
- un programme interne d'audit effectué par des fournisseurs extérieurs, couvrant différentes facettes des activités et l'ABS et supervisé par le Comité d'audit.

La révision externe consiste en :

- L'étude des priorités de l'ABS par le Conseil consultatif australien des statistiques et la formulation de propositions pour le programme de travail futur. Le Conseil transmet ses recommandations au Statisticien général d'Australie et au Ministre compétent et rédige son propre rapport annuel sur les problèmes étudiés et les recommandations formulées ;
- des audits réalisés par le Bureau national d'audit australien (ANAO) portant spécifiquement sur les activités de l'ABS ou réalisés dans le cadre de l'audit simultané de plusieurs agences ;
- des audits réalisés par l'ANAO sur les états financiers de l'ABS ;
- la révision des activités statistiques par un certain nombre de comités consultatifs et de groupes d'utilisateurs. Parmi ceux-ci figurent des groupes consultatifs d'experts, permanents ou non, formés par des représentants importants du gouvernement, du secteur privé, de l'université et des communautés concernées ; et
- une analyse comparative externe des services de technologies de l'information.

### E.7.6 Le processus de planification, y compris le cadre de révision et d'amélioration

La fourniture d'un service statistique national de qualité élevée est un exercice de gestion rendu complexe par la diversité des besoins des utilisateurs et, souvent, par les délais de développement des collections statistiques.

Chaque année, les priorités relatives et les besoins conflictuels de ressources de tous les composants du programme sont étudiés de manière formelle et exhaustive par la direction. Les propositions des gestionnaires des composants du programme sont examinées, généralement après consultation des principaux utilisateurs.

Le programme de travail futur et les estimations de besoins en ressources sont alors examinées par l'ASAC. Le programme de travail est finalisé en tenant compte des recommandations de l'ASAC.

### E.7.7 La chambre de compensation des statistiques

Le groupe de travail sur la déréglementation des petites entreprises a recommandé dans son rapport de 1996 *More Time for Business* que les collections statistiques affectant 50 entreprises ou plus et réalisées par les départements ou les agences du gouvernement du Commonwealth ou pour leur compte, soient soumises à un processus de compensation centralisé.

L'ABS a été chargé de gérer le processus de compensation et la Chambre de compensation statistique a été établie le 1er juillet 1997 à cet effet. Les opérations de compensation ont débuté le 1er décembre 1997 avec pour objectif l'examen de toutes les collections statistiques du gouvernement du Commonwealth (en ce compris les collections de l'ABS) à l'échéance de juin 1999, en commençant par les principales enquêtes à caractère répétitif, qui devront faire l'objet d'une révision périodique. Sur les 117 révisions réalisées en 1999–2000, seules trois n'ont pas reçu le feu vert pour continuer. Toutefois, l'intervention de la Chambre de compensation statistique a permis dans 30 cas l'amélioration de la conception des enquêtes ou la réduction de la charge des fournisseurs.

### E.7.8 La récolte et l'analyse de statistiques concernant l'utilisation des services

Un compte-rendu sur l'utilisation des services d'information de l'ABS est en cours de préparation dans le cadre du rapport annuel des statisticiens adjoints à l'Exécutif. Les principales statistiques produites concernent les ventes de publications, les activités de consultance entreprises, l'utilisation du service national d'information et la diffusion électronique.

Outre l'analyse statistique de l'utilisation des services d'information de l'ABS, celui-ci a conclu des contrats avec des organismes d'études de marché pour obtenir des informations concernant la satisfaction des clients.

### E.7.9 Améliorations ou mises à jour du système

Les questions stratégiques concernant la gestion des données et des informations et les politiques en la matière, ainsi que les questions d'application des technologies d'information et de communication au sein de l'ABS sont examinées par le Comité de gestion des ressources d'information. Par l'entremise de ce comité, l'ABS examine tous les six mois les progrès accomplis par rapport au plan d'action en ligne et actualise formellement le plan chaque année.

**Tableau E.6. Stratégies visant à assurer que l'organisation atteigne des standards préalablement convenus**

| <i>Problème</i>                                        | <i>Norme ou directive</i>                                                                                                                                      | <i>Conditions de mise en œuvre</i>                                      | <i>Progrès accomplis pour la mise en œuvre</i>                                                |
|--------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Obtention d'informations                               | Obligations du service d'information en ligne                                                                                                                  | Nouveau matériel - 1er juin 2000, matériel existant - 1er décembre 2000 | Très avancé en vue de l'échéance du mois de décembre.                                         |
| Méta-données                                           | Norme du service localisation du gouvernement australien en matière de méta-données                                                                            | Idem.                                                                   | Evaluations achevées et en cours pour l'échéance de décembre                                  |
| Publication, enregistrement et archivage électroniques | Directives concernant les informations du Commonwealth publiées sous format électronique<br>Norme de permanence électronique                                   | Idem.                                                                   | Achévé                                                                                        |
| Accessibilité                                          | Remarques concernant la loi sur la discrimination<br>Accès par le Web : Directives concernant l'accessibilité au contenu du Web pour les personnes handicapées | 1er décembre 2000                                                       | Les nécessités ont été évaluées et le développement continue en vue de l'échéance de décembre |
| Authentification                                       | Gatekeeper : une stratégie d'utilisation de la technologie de clé publique au sein du gouvernement                                                             | En cours                                                                | Compatible                                                                                    |

|                             |                                                                           |               |                                                                                                                                                                                                                  |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------|---------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Protection de la vie privée | Directives concernant les sites Web gouvernementaux fédéral et ACT        | 1er juin 2000 | Compatible<br>Déclaration concernant la protection de la vie privée sur le site Web ?<br>Les procédures et les systèmes sont conformes<br>Existe-t-il une déclaration concernant la protection de la vie privée? |
| Sécurité                    | Instructions australiennes concernant la sécurité des communications - 33 | En cours      | Conforme et révisé de manière régulière                                                                                                                                                                          |

## Étude de cas E.8 Révision des relations de clientèle

Les agences statistiques nationales fournissent des informations destinées à une grande variété d'utilisateurs tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de leurs gouvernements respectifs : décideurs, administrateurs, planificateurs, chercheurs, membres de groupes d'action, citoyens, étudiants et représentants des médias. Il est dès lors essentiel pour les agences statistiques nationales d'identifier les besoins des utilisateurs afin de remplir leur rôle. Les besoins des utilisateurs peuvent être étudiés de manière informelle au travers de comités consultatifs, ou d'enquêtes formelles. Il s'agit d'une tâche difficile qui nécessite une attention permanente à l'évolution des besoins des utilisateurs et à l'émergence d'utilisateurs potentiels. L'agence doit coopérer sur le plan scientifique avec les associations professionnelles, les instituts de recherche, les universités et les savants pour déterminer les besoins de la communauté des chercheurs et identifier des utilisations potentielles. Voici quelques exemples de relations entre utilisateurs et agences dans divers pays.

En Indonésie, un Forum d'utilisateurs statistiques a été établi. Il s'agit d'une organisation indépendante et non structurelle dont le rôle consiste à formuler, à Statistics Indonesia, des recommandations, sollicitées ou non, sur divers aspects des statistiques. Les recommandations peuvent être formulées de façon périodique ou plus irrégulière. Le forum regroupe des représentants des membres du gouvernement, des ONG, des experts, des professionnels et des notables.

Le Pakistan a établi des panels et des groupes de travail traitant de divers sujets statistiques au sein du Comité consultatif technique du Conseil statistique national. Ce dernier représente les utilisateurs de données. Ces panels et groupes de travail sont composés de membres provenant des départements fédéraux et provinciaux concernés, ainsi que de membres non officiels représentant les universités, les instituts de recherche et d'autres organisations du secteur privé. Lors des réunions de ces panels et de ces groupes de travail, qui se tiennent régulièrement au moins une fois par an, différents problèmes liés au champ spécifique des statistiques sont débattus et des propositions de solutions sont formulées.

Par exemple, la planification d'un recensement démarre par la consultation des utilisateurs de données permettant la prise en compte de leurs besoins. Un comité consultatif et des sous-comités sont formés pour examiner différents aspects techniques de la réalisation du recensement et recommander des sujets à étudier lors de l'élaboration des questionnaires. Ces questionnaires sont ensuite préparés, pré-testés, puis testés sur le terrain. Enfin, le recensement est lancé sur approbation du gouvernement pakistanais.

Au Pakistan, les médias sont mobilisés pour rendre compte de l'importance des activités du Bureau fédéral des statistiques. Le bureau publie également des résultats de recensements et d'enquêtes, ainsi que des statistiques sur le niveau des prix, le commerce extérieur et la production industrielle. Cette publication se fait par communiqués de presse et conférences. Un programme de publicité des recensements/enquêtes a également été lancé au travers des médias pour faire prendre conscience de l'importance et des objectifs des recensements et des enquêtes.

L'office national des statistiques de Thaïlande (NSO) ne comporte pas de conseils d'utilisateurs, mais il entretient des communications étroites avec les utilisateurs et, en particulier, avec le Conseil national pour le développement économique et social, responsable de la formulation et de la mise en œuvre des plans nationaux de développement économique et social. Pour répondre aux besoins des utilisateurs et rendre ses produits plus utiles, le NSO organise de temps à autre des réunions et séminaires relatifs aux données statistiques nécessaires à la prise de décision. Ces réunions et séminaires attirent des utilisateurs ainsi que d'autres producteurs de statistiques. Lors de la planification des enquêtes et des recensements, d'autres agences gouvernementales sont conviées à envoyer des représentants à la commission et au groupe de travail.

L'agence statistique néerlandaise s'est fixée pour objectif dans son plan d'entreprise, Statistics Netherlands 2000, de garantir que son programme de travail réponde aux besoins des utilisateurs. Les décisions concernant le programme de travail sont prises par la Commission centrale des statistiques. Afin de connaître le niveau de satisfaction à l'égard des données, des séances d'évaluation sont effectuées régulièrement auprès des principaux groupes d'utilisateurs : les ministères, les institutions gouvernementales de recherche et de planification, les organisations patronales et syndicales, le monde universitaire, etc. De plus, pour s'adapter avec flexibilité aux nouveaux besoins des utilisateurs, chaque programme de travail de quatre ans comporte des propositions de remplacement de statistiques

« anciennes » par des « nouvelles », à concurrence de 10 % du budget. Ces propositions sont adressées à la Commission centrale des statistiques, chargée d'effectuer les choix et de définir les priorités.

Au Royaume-Uni, des comités consultatifs formels sont créés par les agences et les départements gouvernementaux pour offrir un avis indépendant sur les questions statistiques. Ces comités portent des appellations diverses, tels que comités ou panels consultatifs. Ils peuvent être composés d'utilisateurs, de fournisseurs, d'autres parties concernées ou bien de ces trois catégories simultanément. Leur intérêt réside dans la qualité des participants et de leur présidence, qui leur permet de donner un avis indépendant et autorisé au Service statistique gouvernemental (GSS) chargé de concilier les intérêts des utilisateurs et des fournisseurs.

Le principal organe consultatif est le Comité consultatif statistique, créé dans le but de conseiller le directeur de l'Office des statistiques nationales (ONS) sur les activités de l'ONS ainsi que sur ses responsabilités en tant que directeur du GSS. Ses membres sont des clients ou des fournisseurs de données, ou encore des personnes dotées d'une connaissance suffisante et agissant à titre personnel. Le directeur désigne les membres avec l'accord du Chancelier de l'Echiquier. Le directeur peut désigner des comités consultatifs spécialisés et soutenir la création d'autres groupes d'utilisateurs conformément aux besoins.

Il existe 52 autres corps consultatifs officiels, recouvrant une grande partie des activités du GSS. Voici quelques-uns de ces comités, classés par domaine général :

- Statistiques (générales) 5
- Population et migrations 15
- Matières sociales et bien-être 1
- Santé et soins 2
- Criminalité et justice 3
- Enseignement et formation 5
- Marché du travail 3
- Transport, voyages et tourisme 5
- L'économie 3
- Agriculture 2
- Commerce, énergie et industrie 2
- Environnement 2

De nombreux autres organes consultatifs officiels existent qui, bien que n'étant pas spécifiquement centrés sur les problèmes statistiques, peuvent être considérés comme proches ou peuvent être utilisés comme mécanismes de liaison dans des questions statistiques. Ils sont un élément important du cadre général de consultation. Par exemple, il existe un certain nombre de comités qui dépendent du Ministère de la Santé ou de l'Agence nationale des statistiques de santé et qui traitent des systèmes d'information en cette matière. Le panel consultatif sur la déréglementation est concerné par la charge des relevés statistiques qui pèsent sur les entreprises. L'office des Douanes et Accises dispose de comités consultatifs formels pour les questions de droits de douane et de taxe sur la valeur ajoutée (TVA). Ces comités ont été consultés sur certains aspects du système statistique Intrasat de mesure du commerce à l'intérieur de la Communauté Européenne.

Outre le recours à des organes consultatifs formels, les membres du GSS n'hésitent pas à consulter les parties concernées chaque fois que le besoin s'en fait sentir, au travers de mécanismes appropriés. La consultation des utilisateurs, des fournisseurs et des autres parties concernées est cruciale pour le développement des activités suivantes :

- Planification de services adaptés aux besoins et aux attentes des utilisateurs, avec le souci de limiter la charge de travail des informateurs.
- Surveillance de l'efficacité des services et de l'importance de la charge imposée aux informateurs.
- Définition des priorités des services et des ressources
- Définition de normes de performance bien adaptées
- Développement de bonnes relations
- Détection anticipée des problèmes

## **Etude de cas E.9 Le développement d'un système de gestion des informations liées à la pauvreté**

Dans de nombreux pays pauvres, la qualité des statistiques nationales et la ponctualité de leur production ont posé de nombreux problèmes durant des années. Dans le sillage du cadre stratégique de lutte contre la

pauvreté (CSLP), plusieurs pays se sont lancés dans un important programme d'amélioration de leurs systèmes statistiques. En Ouganda comme dans d'autres pays, la principale agence chargée de la collecte et de la diffusion des statistiques était le département statistique. Bon nombre de ces bureaux statistiques nationaux ont souffert des problèmes habituels tels que le départ du personnel, les carences de financement, les difficultés à respecter les échéances de présentation de résultats, l'irrégularité dans la qualité des données produites et l'incapacité de répondre rapidement aux nouveaux besoins de données.

Toute réforme doit commencer par un effort persuasion visant à convaincre le gouvernement et les donateurs d'engager davantage de ressources dans les activités statistiques essentielles. A cette fin, une évaluation des besoins statistiques doit être entreprise, suivie par l'élaboration d'un plan d'action. En Ouganda, le principal objectif d'un tel programme est de soutenir le développement de la capacité nationale de collecte, de traitement, de stockage et de diffusion des informations statistiques, pour permettre d'assurer le suivi et l'évaluation des politiques et des programmes de développement au niveau national et local. Plusieurs caractéristiques novatrices intéressantes ont été proposées :

- L'infrastructure statistique nationale est en cours de modernisation grâce à une nouvelle législation et à la création d'un conseil des statistiques, mais aussi grâce à l'engagement du gouvernement de renforcer de manière significative la dotation budgétaire du secteur et à la création d'un nouvel organe officiel appelé Bureau des Statistiques de l'Ouganda (UBOS).
- L'UBOS concentrera ses efforts sur un programme statistique capable de surveiller les objectifs de développement nationaux et internationaux. Le programme principal prévoit la production d'indicateurs macroéconomiques sectoriels permettant de surveiller la croissance et la capacité de gérer et de diffuser des données primaires pour l'observation de la pauvreté et le suivi des résultats de différentes initiatives de développement.
- L'élément le plus important du nouveau système est la création d'une nouvelle infrastructure technologique destinée à un système intégré de gestion de l'information. Elle est conçue de telle sorte que les données primaires ou secondaires sont stockées dans un dépôt central. Les principaux résultats des enquêtes et des recensements sont également stockés sous un format nettoyé, prêts pour être analysés et utilisés. Compte tenu de la nécessité de diffuser des informations statistiques, le système a incorporé le concept d'un dépôt centralisé de données macros et de tableaux de résultats.
- L'installation de ce système implique la création de normes pour la réception et le stockage de données dans des bases ou des banques de données sous un format commun. Le principal avantage du système est de faciliter l'accès ouvert des utilisateurs aux données, que ce soit sous la forme d'une copie papier ou sous une forme électronique (en ligne, sur Internet, sur Cd-rom, etc.). Une autre caractéristique de cet élément pourrait être la construction d'une base de données pour la création d'un système d'informations géographiques (SIG).
- Face à la demande croissante pour des informations de qualité sur les ménages, des moyens permanents d'enquête ont été créés dans le cadre d'une stratégie trisannuelle conçue par UBOS avec la participation des utilisateurs. L'UBOS a créé une force de terrain constituée d'équipes mobiles qui permettront de réaliser directement des enquêtes et de servir de réserve de support technique pour les districts qui planifient leurs propres enquêtes.
- Ce programme statistique amélioré appuiera également le gouvernement dans ses efforts pour accroître la qualité et les performances des services publics, avec une attention toute particulière pour les services destinés aux collectivités les plus pauvres et les plus vulnérables. Ceci doit se faire au travers de la réalisation répétée d'une enquête annuelle sur les services publics nationaux. En associant les résultats à la révision des dépenses publiques, il est possible de disposer d'un instrument puissant pour l'évaluation et l'efficacité de programmes de dépenses publiques.
- Le système de surveillance et d'évaluation implique aussi le suivi de dossiers administratifs des autres ministères centraux du secteur social (Education, Santé) au niveau des districts et des sous-districts, ainsi que le rapprochement de leurs dépenses et des résultats obtenus par eux pour les divers groupes de population.

Les données fournies par ce système seront aussi particulièrement utiles pour surveiller les résultats de l'approche du cadre de développement intégral pour l'aide au développement et la stratégie de lutte contre la pauvreté. Une approche similaire du renforcement des capacités a été adoptée par le Mozambique, où l'Institut National des Statistiques installe actuellement un système national de bases de données sur le modèle du système Africa Live Database de la Banque Mondiale.

## Etude de cas E.10 Principes et exemple d'une stratégie d'informations séquencées

### E.10.1 Principes

Une stratégie d'informations séquencées est un outil de gestion destiné à fournir aux gouvernements et aux agences statistiques centrales un cadre pour la satisfaction des besoins d'informations des stratégies de lutte contre la pauvreté et des plans de développement économique. Une stratégie bien définie et efficace doit pouvoir compter sur des moyens financiers et humains sécurisés, soumis à un cadre temporel précis.

Par définition, une stratégie a une portée holistique : la lutte contre la pauvreté, le bien-être de la population et toutes les nécessités des décideurs politiques ; elle vise à atteindre un objectif réaliste en surmontant les obstacles, en évaluant les coûts et en impliquant tous les partenaires. Elle identifie les principaux objectifs susceptibles d'être suivis au travers de résultats mesurables.

Une stratégie de l'information est orientée vers la génération d'informations quantitatives et qualitatives destinées à permettre la surveillance des données d'entrée et de sortie, ainsi que les résultats et l'impact des actions politiques sur certains objectifs préétablis. Elle vise également à produire dans les meilleurs délais des informations conformes aux normes de qualité les plus élevées.

Une stratégie d'informations séquencées établit une hiérarchie des besoins d'information en termes de portée et de contenu. Elle cherche à satisfaire les attentes de tous les partenaires, identifie les capacités de financement internes et externes et planifie une série d'actions séquencées dans le temps (interventions à court, à moyen et à long terme). Elle se greffe sur les systèmes existants.

### E.10.2 Exemples

**Ouganda.** La stratégie de surveillance du Plan d'Action pour l'Eradication de la Pauvreté (PEAP) est conçue en fonction de deux objectifs. En premier lieu, elle vise à surveiller les progrès réalisés afin d'informer les principaux agents impliqués dans le processus. Le développement d'un courant d'informations interactif entre les bénéficiaires, les fournisseurs de services et les décideurs politiques est un élément essentiel du PEAP. De cette manière, les stratégies de conception et de mise en œuvre peuvent être continuellement modifiées afin de renforcer ce qui fonctionne et d'éviter la répétition des erreurs. En second lieu, la stratégie de surveillance permet de responsabiliser les acteurs. Lorsque des objectifs sont fixés, le gouvernement s'attend à assumer le crédit et la responsabilité de ses succès et de ses échecs, même s'il est clair que ceux-ci dépendent quelquefois de facteurs étrangers à son contrôle.

La surveillance du programme impliquera un grand nombre d'institutions, parmi lesquelles l'Unité de surveillance de la pauvreté, le Bureau des statistiques de l'Ouganda et le Projet participatif ougandais d'évaluation de la pauvreté. Cinq aspects doivent être signalés :

- Les enquêtes sur les ménages sont utilisées pour préparer d'excellentes estimations de l'évolution de la pauvreté, et les rapports publiés fournissent de précieuses informations.
- Le travail participatif a permis d'éclairer de nombreux aspects de la pauvreté en Ouganda, ce qui s'est immédiatement traduit par des modifications des allocations budgétaires consacrées à la fourniture d'eau et par la priorité accordée à l'amélioration de la sécurité.
- Il est nécessaire de développer des indicateurs de performance dans tous les secteurs. Les ministères sectoriels sont en charge de cette opération, et l'unité de surveillance de la pauvreté a également développé une liste d'indicateurs en coopération avec les districts.
- Les dispositions institutionnelles de surveillance du PEAP se trouvent dans les travaux préparatoires du *Poverty Status Report*. Ce rapport fait la synthèse des informations sur les tendances récentes en matière de pauvreté et formule des recommandations quant à la stratégie d'éradication de la pauvreté qui devront être incorporées dans les prochaines révisions du PEAP. Le PEAP fera l'objet d'une révision tous les deux ans.
- Enfin, il a été proposé d'étudier la mise sur pied d'un SIG visant à relier les sources de données existantes et à permettre un étude spatiale plus détaillée de la distribution de la pauvreté.

La surveillance est structurée à trois grands niveaux :

- Premièrement, la surveillance des *résultats* du PEAP. Celle-ci mettra l'accent sur les progrès de la lutte contre la pauvreté en termes de revenus, ainsi que sur l'amélioration des conditions de santé, d'éducation et de participation des pauvres. La plus grande partie des informations nécessaires à une telle surveillance des résultats proviendra d'enquêtes auprès des ménages et d'exercices réguliers dans le cadre de l'UPPAP.

- Deuxièmement, la stratégie englobera la surveillance des actions ou des *produits* nécessaires à l'obtention de ces résultats. Les données proviendront des enquêtes et des systèmes d'informations de gestion.
- Troisièmement, une surveillance régulière des *données* nécessaires à la lutte contre la pauvreté. Cette surveillance consistera essentiellement dans le contrôle des dépenses publiques consacrées à la lutte contre la pauvreté.

**Tanzanie.** Le Bureau du Vice-président (VPO) sera responsable pour l'ensemble de la surveillance de la mise en œuvre et de l'impact de la stratégie de lutte contre la pauvreté. La procédure de surveillance et d'évaluation (S&E) de cette stratégie exigera des indicateurs ou des évaluations qualitatives à différents niveaux.

- La S&E exigera des indicateurs d'impact et de résultat. Les indicateurs d'impact décriront les progrès accomplis dans la poursuite des objectifs généraux d'éradication de la pauvreté, tandis que les indicateurs se rapporteront aux résultats des interventions (facteurs) de lutte contre la pauvreté. Le gouvernement a déjà coordonné un processus consultatif visant à établir une liste d'indicateurs de surveillance de la pauvreté et du bien-être. De nombreux indicateurs d'impact et de résultat figurent déjà dans cette liste. Ces indicateurs ont été incorporés à la base de données socio-économiques de Tanzanie, qui contient un ensemble plus vaste d'indicateurs.
- Des indicateurs de substitution seront développés pour les indicateurs d'impact et de résultat qui se révéleraient trop difficiles à mesurer ou qui ne seraient disponibles qu'à intervalles irréguliers.
- Des indicateurs intermédiaires seront utilisés pour fournir les informations supplémentaires nécessaires à l'évaluation des progrès de la stratégie de lutte contre la pauvreté.
- La répartition des ressources et les dépenses consacrées aux initiatives prioritaires de lutte contre la pauvreté seront surveillées au travers de la révision des dépenses publiques et au travers du cadre de dépenses à moyen terme.
- La S&E cherchera également à évaluer la prise de participation des pauvres, ainsi que celle des autres actionnaires dans les révisions ultérieures du CSLP et dans l'implémentation, la surveillance et l'évaluation des programmes et projets connexes.
- La S&E, soutenue par une recherche correctement ciblée, permettra d'évaluer l'impact sur les pauvres des politiques qui dépassent le calendrier immédiat de la stratégie de réduction de la pauvreté.
- Une batterie d'indicateurs par sexe sera développé comme une partie intégrante de la S&E.
- En raison des restrictions financières et techniques, le système de S&E sera limité aux indicateurs stratégiques essentiels directement utilisables par les décideurs et les parties concernées.
- De plus, un effort particulier sera consenti pour inclure des indicateurs présentant au moins deux observations au cours des trois ans de la stratégie de lutte contre la pauvreté.

## Directives internationales concernant les principales catégories de données

### Balance des paiements et position internationale des investissements

*Balance of Payments Manual, 5th edition, 1993 (BPMS)*, IMF, Washington, D.C., 1993; *Balance of Payments Compilation Guide*, IMF, Washington, D.C., 1995; *Balance of Payments Textbook*, IMF, 1996; et *Financial Derivatives: A Supplement to the Balance of Payments Manual, 5th edition, 1993*, IMF, Washington, D.C., 2000.

### Dette du gouvernement central

*GFSM*, IMF, Washington, D.C., 1986. D'autres directives à l'usage des compilateurs figurent dans *External Debt: Definitions, Statistical Coverage and Methodology, et Debt Stocks, Debt Flows, and the Balance of Payments*, publications of the Bank for International Settlements (BIS), the IMF, OECD, and the World Bank, Paris, France, 1988 et 1994, respectivement.

Statistiques monétaires et financières *Monetary and Financial Statistics Manual*, IMF, Washington, D.C., 2000.

### Activités du gouvernement central

*A Manual on Government Finance Statistics (GFSM)*, IMF, Washington, D.C., 1986. Une version revue du *GFSM*, actuellement en cours de préparation, doit paraître dans le courant de l'année 2001.

## Enseignement

United Nations Economic and Social Council (UNESCO) *International Standard Classification of Education*. Paris, 1997; UNESCO. Site Web des indicateurs mondiaux en matière d'enseignement : <http://Hunesco5tat.unesco.org/elen/stats/stats.htm>; UNESCO *Methodology Used in the Estimation and Projection of Adult Literacy*. Paris, 1995. U.N. *Indicators of Sustainable Development: Framework and Methodologies*. New York, 1996.

## Dette extérieure

*External Debt: Definitions, Statistical Coverage and Methodology*, and *Debt Stocks, Debt Flows, and the Balance of Payments*, publications de la BRI, du FMI, de l'OCDE et de la Banque Mondiale, Paris, France, 1988 et 1994, respectivement. Plusieurs organisations internationales collaborent actuellement à la préparation d'un nouveau guide intitulé *External Debt Statistics: Guide for Compilers*. Une première version de ce guide a été publiée en mars 2000 sous les auspices du groupe de travail inter-agences sur les statistiques financières, présidé par le FMI et comprenant des représentants de la BRI, du Secrétariat du Commonwealth, de la Banque Centrale Européenne, de l'Office statistique européen, du FMI, de l'OCDE, du Secrétariat du Club de Paris, de la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et de la Banque Mondiale.

## Santé

OECD. *A System of Health Accounts for International Data Collection*, Version 1.0. Disponible à l'adresse <http://www1.oecd.org/els/health/>; U.N. *Indicators of Sustainable Development: Framework and Methodologies*. New York, 1996. World Health Organization (WHO) *Monitoring Reproductive Health: Selecting a Short List of National and Global Indicators*. Geneva, 1997.

## Réserves internationales

*BPMS*, IMF, Washington, D.C., 1993, et *Data Template on International Reserves and Foreign Currency Liquidity: Operational Guidelines (provisional)*, IMF, Washington, D.C., October 1999.

## Services internationaux

*Draft Manual on Trade in Services*, revised June 13, 2000, OECD, Paris, France, disponible sur le site Web de l'OCDE à l'adresse [http://www.oecd.org/sta/serv\(2000\)1.12df](http://www.oecd.org/sta/serv(2000)1.12df), et des résumés du projet sont disponibles sur le site Web du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/np/sta/itserv/methdev.htm>.

## Marché du travail

R1 70 *Labour Statistics Recommendation, 1985*, as updated, Bureau of Statistics, International Labour Organization, Geneva, Switzerland. Les recommandations de l'OIT sont accessibles sur son site Web à l'adresse <http://ilotex.ilo.ch:1567/public/english/does/recdisp.htm>.

## Commerce de marchandises

*International Trade Statistics: Concepts and Definitions*, Series M, No. 52, Rev. 2, United Nations, N.Y., 1998.

## Comptabilité nationale

*System of National Accounts 1993*, une publication de la Commission des Communautés Européennes, du FMI, de l'OCDE, des Nations Unies et de la Banque Mondiale, Nations Unies, N.Y. 1993 et les éditions antérieures ou les versions régionales telles que *European System of Accounts 1995*, EUROSTAT, Luxembourg, 1996.

## Indices de prix

*Classification of Expenditure According to Purpose*, Statistical Papers, Series M, No. 84, United Nations, N.Y., 1999; *Consumer Price Indices: An ILO Manual*, 1985, Bureau of Statistics, International Labour Organization, Geneva, Switzerland; et *Manual on Producers' Price Indices for Industrial Goods*, United Nations, N.Y. 1979. Les classifications

des Nations Unies sont accessibles sur le site Web des Nations Unies à l'adresse <http://esa.un.org/unsd/cr/registry/regtr>. Les informations les plus récentes concernant l'indice des prix à la consommation sont accessibles sur le site Web de l'OIT à l'adresse <http://www.ilo.org/public/english/bureau/stadauideslcp/index.htm> et pour l'indice des prix à la production consultez le site Web du FMI à l'adresse <http://www.imf.org/external/n2/sta/te222i/index.htm>.

## Population

U.N. *Principles and Recommendations for Population and Housing Census*. New York, 1996. U.N. *Handbook on Civil Registration and Vital Statistics Systems*. New York, 1998. U.N. *Indicators of Sustainable Development: Framework and Methodologies*. New York, 1996.

## Pauvreté

Martin Ravallion, *Poverty Lines in Theory and Practice*, vol. 1. Living Standards Measurement Survey Working Paper, World Bank, 1999; Angus Deaton and Salman Zaidi. (à paraître). *Guidelines for Constructing Consumption Aggregates for Welfare Analysis* (World Bank); M. Lipton. *Defining and Measuring Poverty: Conceptual Issues*. UNDP, New York, 1996. U.N. *Assessing the Nutritional Status of Children*. New York, 1990.

## Remarques

1. Pour de plus amples informations, consultez <http://www4.worldbank.org/afr/stats/cwiq.cfm>.
2. Pour de plus amples informations, consultez <http://www.worldbank.org/html/prdph/lsm/index.htm>.